

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 8, 2023

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met with videoconference this day at 4:01 p.m. [ET] to study Bill C-242, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act (temporary resident visas for parents and grandparents); and, in camera, to study the Federal Framework for Suicide Prevention.

Senator Ratna Omidvar (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: My name is Ratna Omidvar, a senator from Ontario and chair of this committee. We will begin with a round table and I will ask my colleagues to introduce themselves, starting with the deputy chair of the committee.

Senator Bovey: Patricia Bovey, senator from Manitoba.

Senator Osler: Gigi Osler, senator from Manitoba.

Senator Moodie: Rosemary Moodie, senator from Ontario.

Senator Lankin: Frances Lankin. I'm from Ontario as well.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Senator Chantal Petitclerc from Quebec.

Senator Poirier: Senator Rose-May Poirier from New Brunswick.

[*English*]

Senator Greenwood: Margo Greenwood, British Columbia.

The Chair: We have called back our public servants from IRCC — Immigration, Refugees and Citizenship Canada — the Department of Finance, and from the Office of the Superintendent of Financial Institutions, or OSFI. You have come back gladly and willingly a second time. We appreciate that. We have a number of questions that were not anticipated, and the best way to get the answers is to go to the horse's mouth. That sounds slightly inappropriate, but you know what I mean. We're happy to see you again.

From Immigration, Refugees and Citizenship Canada, we welcome Alexis Graham, Acting Director General, Social and Temporary Migration; Jean-Marc Gionet, Director General, Immigration Program Guidance; Craig Shankar, Director

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 8 février 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-242, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (visas de résident temporaire pour les parents et les grands-parents); et à huis clos, pour étudier le Cadre fédéral de prévention du suicide.

La sénatrice Ratna Omidvar (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Je m'appelle Ratna Omidvar, sénatrice de l'Ontario et présidente du comité. Nous allons commencer par un tour de table. Je vais demander à mes collègues de bien vouloir se présenter, en commençant par la vice-présidente du comité.

La sénatrice Bovey : Patricia Bovey, sénatrice du Manitoba.

La sénatrice Osler : Gigi Osler, sénatrice du Manitoba.

La sénatrice Moodie : Rosemary Moodie, sénatrice de l'Ontario.

La sénatrice Lankin : Frances Lankin, de l'Ontario également.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, sénatrice du Québec.

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, sénatrice du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice Greenwood : Margo Greenwood, de la Colombie-Britannique.

La présidente : Nous avons rappelé les fonctionnaires d'IRCC — Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada —, du ministère des Finances et du Bureau du surintendant des institutions financières, le BSIF. Vous avez accepté volontiers de revenir une deuxième fois, et nous vous en remercions. Nous avons un certain nombre de questions que nous n'avions pas prévues, et la meilleure façon d'obtenir les réponses, c'est d'aller directement à la source. C'est un plaisir de vous revoir.

Nous accueillons les représentants d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Mme Alexis Graham, directrice générale par intérim, Immigration sociale et temporaire; M. Jean-Marc Gionet, directeur général, Orientation du programme

General, Migration Health; James Seyler, Director, Immigration Program Guidance; and Ben Mitchell, Counsel, Legal Services.

And by video conference, from the Department of Finance, we have Khusro Saeedi, Acting Senior Director, Framework Policy, Financial Institutions Division.

And from the Office of the Superintendent of Financial Institutions, we welcome Darrell Leadbetter, Senior Director, Insurance.

Thank you so much for being with us today. You've received our questions in advance, or the gist of them, so we will be proceeding directly to questions from the senators.

For today's meeting, senators, you will have five minutes for your question, and that includes the answer from the witnesses.

Before asking questions, I'm going to ask all members and witnesses in the room to please refrain from leaning in too close to the microphone, or to remove your earpiece when doing so. This will avoid any sound feedback that could negatively impact committee staff in the room.

Senator Bovey: I'd like to thank you all for coming back. It's good to see you in person. I love the two-dimensional selves that are on our screens, but somehow it doesn't let us get to some of the depth we'd like to.

We've had very interesting testimony for this bill. It's fair to say — well, I'll talk for me; I won't talk for others — that the bill to enable parents and grandparents to come is good, and I don't have a problem with extending the period from two to five years.

However, where I'm stuck is on the insurance side of it. I appreciate that before somebody comes they have to have a medical and they have to have proof of having bought a year's worth of insurance, and they can buy it from insurance companies in foreign countries.

We've had witnesses who questioned that — that it should be a Canadian company. I'd like your thoughts on that.

The serious part of my question is that if they buy insurance for a year, there doesn't seem to be any provision to have proof that they have repurchased it at the end of a year, so they could in fact be here for four years without insurance. Is that true or is it false? Is it a problem? It's a conundrum for me.

d'immigration; M. Craig Shankar, directeur général, Migration et Santé; M. James Seyler, directeur, Orientation du programme d'immigration; et Me Ben Mitchell, avocat, Services juridiques.

Nous accueillons aussi, par vidéoconférence, M. Khusro Saeedi, directeur principal par intérim, Cadre stratégique, Divisions des institutions financières, du ministère des Finances.

Et nous accueillons M. Darrell Leadbetter, directeur principal, Assurance, du Bureau du surintendant des institutions financières.

Merci beaucoup d'être avec nous aujourd'hui. Vous avez reçu nos questions à l'avance ou du moins un résumé, alors nous allons passer immédiatement à la période de questions des sénatrices.

Chères collègues, vous aurez, pour la réunion d'aujourd'hui, cinq minutes pour poser votre question et écouter la réponse des témoins.

Avant de commencer les questions, je demanderai à tous les membres et à tous les témoins dans la salle de bien vouloir éviter de trop s'approcher des micros, ou alors de retirer votre oreillette si vous devez le faire. Nous éviterons ainsi de causer une réaction acoustique qui pourrait nuire au personnel du comité dans la salle.

La sénatrice Bovey : Merci à vous tous d'être revenus. C'est bon de vous voir en personne. J'aime bien vous voir en deux dimensions sur nos écrans, mais allez savoir pourquoi, cela rend plus difficile d'aller autant au fond des choses qu'on le voudrait.

Nous avons pu écouter les témoignages très intéressants sur ce projet de loi. Je pense qu'il est juste de dire — d'accord, je vais parler pour moi, et pas pour les autres — que c'est une bonne chose que ce projet de loi permette aux parents et aux grands-parents de venir ici, et je ne vois aucun problème à prolonger la période de deux à cinq ans.

Cependant, là où le bât blesse, en ce qui me concerne, c'est ce qui a trait aux assurances. Je comprends qu'une personne, avant de venir ici, doit subir un examen médical et doit pouvoir confirmer qu'elle a acheté une police d'assurance pour une durée d'un an, et qu'elle peut acheter cette police auprès d'une compagnie d'assurance à l'étranger.

Des témoins que nous avons entendus ont remis cela en question... ce devrait être auprès d'un assureur canadien. J'aimerais entendre vos commentaires là-dessus.

La partie la plus importante de ma question tient au fait que même si ces personnes achètent une police d'assurance d'un an, il ne semble y avoir aucune disposition les obligeant à démontrer qu'elles ont acheté une autre police d'assurance à la fin de cette année, et cela voudrait donc dire qu'elles pourraient être ici pendant quatre ans sans être assurées. Est-ce vrai, est-ce faux?

The Chair: Who is going to answer that question? Ms. Graham, will you take the first shot?

Alexis Graham, Acting Director General, Social and Temporary Migration, Immigration, Refugees and Citizenship Canada: I will take the first shot and perhaps ask my colleagues to add where there are details that I may have missed. Thank you very much for the question.

In response to the question about Canadian companies and why that is in the current scheme and is the current requirement until the designation framework is in place, essentially, it boils down to the fact that Canadian companies are well known and they're well regulated to some of the highest international standards. Originally, the thinking around the insurance provision was to keep it limited to those Canadian companies that we knew were regulated to those standards.

That being said, of course, the goal of this bill is to increase the access to insurance and allow for a bit more competition in the market. That's why the designation framework becomes potentially a very desirable option so that insurance companies that are deemed to be providing that highly regulated, quality and reliable insurance are going to be accessible to clients.

I hope that gives you a bit more detail on that answer. I don't know if anybody else wishes to add to that.

Senator Bovey: Can we hear more about what happens at the end of year one?

Ms. Graham: I will defer to my operations colleagues on that. They have a bit more experience on how that monitoring happens.

Jean-Marc Gionet, Director General, Immigration Program Guidance, Immigration, Refugees and Citizenship Canada:

Thank you for the question.

As we covered at the previous meeting, it is true that they need to demonstrate the requirement for the first 12 months.

The applicants or the visa holders also need to present the evidence to the Canada Border Services Agency — CBSA — officials at each entry into Canada, and they need to demonstrate the proof if they want to apply for an extension. You are correct that after the end of the 12 months, if there is no interaction with IRCC or the Canada Border Services Agency, again, when we assess the application, we make an assessment as to whether the applicants going to abide by the requirements to have insurance, so it is a bit of a gap in terms of verification.

Est-ce que c'est un problème? J'ai de la difficulté à démêler tout cela.

La présidente : Qui va répondre à la question? Madame Graham, voulez-vous ouvrir le bal?

Alexis Graham, directrice générale par intérim, Immigration sociale et temporaire, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Je vais me lancer en premier, et mes collègues pourront peut-être ajouter des détails que j'aurai peut-être omis. Merci beaucoup de la question.

Pour répondre à votre question sur les entreprises canadiennes et sur la raison pour laquelle c'est comme ça dans le régime actuel et pourquoi il y a cette exigence actuellement, du moins jusqu'à ce que le cadre de désignation soit mis en œuvre, c'est essentiellement parce que les entreprises canadiennes sont bien connues et sont bien réglementées, selon certaines des normes internationales les plus élevées. Au départ, la disposition sur la police d'assurance était censée se limiter aux entreprises canadiennes que nous savions réglementées selon ces normes.

Cela dit, le but du projet de loi est bien sûr d'accroître l'accès aux polices d'assurance et d'encourager un peu la concurrence sur le marché. C'est pour cette raison que le cadre de désignation peut devenir un outil très bénéfique, parce que les clients vont avoir accès à des sociétés d'assurance qui sont estimées fournir des polices hautement réglementées, de qualité et fiables.

J'espère que ma réponse vous donne un peu plus de détails. Je ne sais pas si quelqu'un veut ajouter quoi que ce soit.

La sénatrice Bovey : Pourrait-on en savoir davantage sur ce qui se passe à la fin de la première année?

Mme Graham : Je vais demander à mes collègues du côté opérationnel de répondre à ce sujet. Ils en savent un peu plus sur la façon dont c'est contrôlé.

Jean-Marc Gionet, directeur général, Orientation du programme d'immigration, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada :

Merci de la question.

Comme nous en avons parlé à la dernière réunion, la personne doit effectivement démontrer qu'elle s'est conformée à l'exigence pour les 12 premiers mois.

Les demandeurs ou les titulaires de visa sont aussi tenus de présenter une corroboration aux agents de l'Agence des services frontaliers du Canada — l'ASFC — chaque fois qu'ils entrent au Canada; ils doivent aussi présenter une corroboration lorsqu'ils demandent une prolongation. Vous avez raison de dire que, si après la période de 12 mois, il n'y a plus aucune interaction avec IRCC ou avec l'Agence des services frontaliers du Canada... encore, quand nous évaluons une demande, nous vérifions si le demandeur ou la demanderesse va se conformer à l'exigence de

Once again, however, as I think we mentioned during our last appearance, we have not heard that there are instances where claims go unpaid.

Senator Bovey: We'll be looking at having far more people coming, and I'm someone who would like them to come. Does that not increase the risk of illness, a broken leg — whatever — that may go unpaid? Where do the provinces sit on this in terms of their medical responsibilities?

Craig Shankar, Director General, Migration Health, Immigration, Refugees and Citizenship Canada: Maybe I can answer that question.

At this time, as we mentioned last week in our first appearance, designating a foreign health insurance regime is a new line of work for us in the department. We will be consulting with the provinces. You are correct to point out that this does have an impact on them, because they ultimately run the health care system. Those consultations are still under way.

Senator Bovey: What kind of timeline do you have?

Mr. Shankar: This is a new line of work for our department. We were asked to look into designating a foreign insurance regime. As you heard from our colleagues last week from the Department of Finance, we're currently consulting them as well as the Office of the Superintendent of Financial Institutions, staff from which are currently on the call as well.

The first step is that we're trying to understand what exists in terms of the regulatory framework for health insurance plans in Canada. Second, we plan to consult the provincial regulatory side for insurance plans, as well as the health side. We need to take into account what's in the best interests of the clients. Ultimately, at the end of the day, we want to have something that does its best to not only protect the clients, but also protect the health care costs of our provincial health system.

Senator Bovey: I'll let others carry on. I have another question, but it's not formulated yet.

Senator Osler: Thank you very much for coming back. I suspect you'll hear many questions along the theme of consumer protection and preventing undue financial hardship to these families.

souscrire à une police d'assurance, mais c'est vrai qu'il y a une petite lacune, sur le plan du contrôle.

Mais encore une fois, comme je crois l'avoir mentionné quand nous avons témoigné la dernière fois, il n'y a pas eu de cas, à notre connaissance, où des réclamations n'ont pas été payées.

La sénatrice Bovey : Nous envisageons de faire venir ici beaucoup plus de gens, et pour ma part, j'y suis favorable, mais cela n'accroît-il pas le risque de maladie, d'une jambe cassée — ou peu importe quoi d'autre — où la réclamation reste impayée? Quelle est la position des provinces, en ce qui concerne leurs responsabilités médicales?

Craig Shankar, directeur général, Migration et santé, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Peut-être que je pourrais répondre.

Présentement, comme nous l'avons mentionné durant notre premier témoignage de la semaine dernière, désigner un régime d'assurance-maladie étranger, c'est une nouvelle responsabilité pour notre ministère. Nous allons consulter les provinces. Vous avez raison de dire que cela les concerne, parce qu'au bout du compte, ce sont les provinces qui gèrent le système de santé. Les consultations sont en cours.

La sénatrice Bovey : À quoi ressemble le calendrier?

M. Shankar : C'est une nouvelle responsabilité pour notre ministère. On nous a demandé d'examiner la désignation d'un régime d'assurance étranger. Comme nos collègues du ministère des Finances vous l'ont dit la semaine dernière, nous sommes actuellement en consultation avec le Bureau du surintendant des institutions financières, dont les représentants sont aussi en ligne avec nous.

La première étape consiste à essayer de comprendre quel cadre réglementaire existe au Canada pour les polices d'assurance-maladie. Ensuite, nous prévoyons de consulter les responsables provinciaux de la réglementation dans le domaine des polices d'assurance et aussi dans celui de la santé. Nous devons tenir compte de ce qui est dans l'intérêt des clients. Au bout du compte, ce que nous voulons, c'est quelque chose qui protège au mieux les clients, mais qui protège aussi les coûts de soins de santé dans nos systèmes de santé provinciaux.

La sénatrice Bovey : Je vais laisser les autres poursuivre. J'ai une autre question, mais je ne sais pas encore comment la formuler.

La sénatrice Osler : Merci beaucoup d'être revenus. Je soupçonne que bon nombre des questions qui vous seront posées tourneront autour du thème de la protection des consommateurs et de la prévention des difficultés financières excessives pour ces familles.

My question is this: With extending the maximum length of stay from two to five years, has consideration been given to extending the minimum period of insurance coverage beyond one year? If so, please tell us about it; if not, why not?

Mr. Shankar: Thanks for the question.

I am not aware that the length of the period for the validity of the insurance has been reviewed. However, as my colleague pointed out, when clients come, at each entry they are expected to have proof of the insurance valid for a year.

Senator Osler: But if they enter and do not leave Canada but stay for the full five years, perhaps they don't renew. We've heard there isn't necessarily a robust tracking system. That could potentially leave them uninsured for four years, correct? If that's the case, would there be consideration for extending that minimum amount of insurance coverage from one year to something longer?

Mr. Shankar: Regarding the consideration of that, I would defer to my policy colleagues who are thinking that through.

When you raised the issue of monitoring and compliance, et cetera, there are challenges with that for sure. We are able to monitor where our respective organizations — IRCC and CBSA — have touch points with the clients, but when we don't have those touch points, it gets to be challenging to monitor.

From a standpoint of insurance compliance and whether the insurance plans are able to pay, we don't have access to that data. The health care system is administered by hospitals, which have billing departments. If an insurance plan doesn't pay, that would usually be between the client and the insurance. We won't necessarily get that information. If it's a private doctor's office, that matter of payment is between the clients.

I'm unable to speak to compliance in that context. Again, however, as Mr. Gionet mentioned, where we have touch points, when clients either apply or when they enter the country, we are able to look to see what they have in place.

Ms. Graham: In terms of extending, there are a couple of considerations. It could be something that could be looked into.

Ma question est la suivante : puisqu'on prévoit de prolonger la durée maximale de séjour de deux à cinq ans, a-t-on aussi songé à prolonger la période minimale de la couverture d'assurance, pour que ce soit plus qu'un an? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous donner des détails, sinon, pouvez-vous nous expliquer pourquoi?

M. Shankar : Merci de la question.

À ma connaissance, on n'a pas examiné la durée de la période de validité de la police d'assurance. Cependant, comme mon collègue l'a souligné, quand les clients arrivent, chaque fois qu'ils entrent au pays, ils sont tenus de présenter une attestation d'assurance valide pour un an.

La sénatrice Osler : Mais ceux qui arrivent au Canada et qui n'en repartent pas, qui restent pour une période complète de cinq ans, ne renouvelleront peut-être pas leur police. Ce qu'on entend, c'est qu'il n'y a pas nécessairement un système robuste pour faire le suivi. Potentiellement, ces personnes pourraient être sans assurance pendant quatre ans, n'est-ce pas? Si c'est le cas, va-t-on songer à prolonger la période minimale de la couverture d'assurance de un an à une durée plus longue?

M. Shankar : Pour savoir si c'est envisagé, je vais m'en remettre à mes collègues chargés des politiques, qui étudient la question.

Vous avez soulevé la question de la surveillance et de la conformité, et cetera, et c'est vrai que cela présente des défis. Nos organisations respectives — IRCC et l'ASFC — peuvent effectuer une surveillance aux points de service où nous interagissons avec les clients, mais à l'extérieur de ces points de service, la surveillance devient plus difficile.

Pour ce qui est de la conformité avec l'exigence d'avoir une police d'assurance et de la question de savoir si les régimes d'assurance peuvent payer, nous n'avons pas accès à ces données. Le système de soins de santé est administré par les hôpitaux, qui ont leurs propres services de facturation. Si une police d'assurance ne paie pas, tout se passe habituellement entre le client et l'assureur. Nous n'obtenons pas nécessairement cette information. Si on parle du bureau d'un médecin au privé, le paiement est une affaire entre les clients.

Je ne peux pas faire de commentaires sur la conformité dans ce contexte, mais comme M. Gionet l'a mentionné, aux points de service, quand les clients présentent une demande ou quand ils veulent entrer au pays, nous pouvons vérifier ce qu'ils ont souscrit.

Mme Graham : Vous avez parlé de prolonger la durée, mais il y a deux ou trois choses qui entrent en ligne de compte. Peut-être que cela mériterait d'être examiné.

The considerations partly relate to the availability of these insurance plans as well. Obviously, in our roles, we don't control whether plans can be one or two years, particularly for people who may be in their sixties or seventies. Insurance companies create their plans based on a variety of risk factors. One may run into a situation where the cost of buying that insurance for an extended period of time can be quite prohibitive. If people can't meet that insurance requirement because the cost is prohibitive, then they won't be approved for the super visa.

That adds to a few considerations that we would need to work through as we look at that insurance requirement and the possibility of extending it.

Senator Osler: I appreciate that response. I think it is a balance between the cost of a longer insurance period versus the cost of a hospital stay, which would be much more. Thank you.

Senator Poirier: Thank you all for being here.

My question is a bit more straightforward. You received a ministerial instruction last July to facilitate entry for a super visa, which includes having a company outside of Canada providing this private medical insurance.

Is it the same clause as in Bill C-242? How long would it take your department to implement the ministerial instruction, and what are the current obstacles preventing the implementation of that clause?

Mr. Shankar: Thank you for the question.

I can speak to what we've been asked to do by our minister, which is to look at identifying a list of designated insurance companies. The work we're doing, as I mentioned earlier, is to consult the landscape of what exists, and then we need to speak to relevant stakeholders.

I can't give you a specific timeline on that. I can say that in the communications materials that went out accompanying the Ministerial Instructions, we did clarify that the designation of a foreign plan would come at a later time.

Senator Poirier: Have you done any risk assessment of that clause?

Mr. Shankar: That's what we're working on right now.

The first key piece is to look at what exists currently. We're looking at what the Department of Finance and OSFI do to regulate plans, what kinds of enforcement mechanisms they have

Une partie de ces considérations tient aux régimes d'assurance qui sont offerts également. Bien entendu, notre rôle n'est pas de décider si les régimes doivent être offerts pendant un an ou deux, en particulier lorsqu'il s'agit de personnes qui ont la soixantaine ou soixante-dix ans. Les sociétés d'assurance offrent des polices en fonction d'un éventail de facteurs de risque, et il peut arriver que le coût d'acheter une police d'assurance pendant une période de temps prolongée peut être très cher. Si une personne est incapable de se conformer à l'exigence d'avoir une police d'assurance parce que c'est trop cher, alors sa demande de super visa ne sera pas acceptée.

C'est une autre considération parmi d'autres que nous devons examiner, à mesure que nous étudions l'exigence d'avoir une police d'assurance et la possibilité de prolonger la période requise.

La sénatrice Osler : Merci de votre réponse. J'imagine qu'on veut trouver un équilibre entre le coût d'une période d'assurance plus longue et le coût d'un séjour à l'hôpital, lequel serait beaucoup plus élevé. Merci.

La sénatrice Poirier : Merci à vous tous d'être ici.

Ma question est un peu plus simple. En juillet dernier, vous avez reçu l'instruction ministérielle de faciliter les entrées, relativement à la délivrance de super visas, et à ce titre, de permettre à une société à l'extérieur du Canada de fournir une assurance médicale privée.

Est-ce la même disposition dans le projet de loi C-242? Combien de temps faudrait-il à votre ministère pour mettre en œuvre l'instruction ministérielle, et quels sont actuellement les obstacles qui empêchent la mise en œuvre de la disposition?

M. Shankar : Merci de la question.

Je peux vous parler de ce que notre ministre nous a demandé de faire, c'est-à-dire de dresser une liste de sociétés d'assurance désignées. Notre travail, comme je l'ai dit plus tôt, consiste actuellement à faire le bilan de ce qui existe actuellement, puis nous devons parler aux intervenants pertinents.

Je ne peux pas vous donner de délai précis. Ce que je peux dire, c'est que dans les communications accompagnant les instructions ministérielles, c'était effectivement précisé que la désignation d'un régime étranger viendrait plus tard.

La sénatrice Poirier : Avez-vous effectué une évaluation des risques, par rapport à cette disposition?

M. Shankar : Nous y travaillons présentement.

La première étape clé est de faire le bilan de ce qui existe actuellement. Nous examinons ce que font le ministère des Finances et le BSIF pour réglementer les régimes, le genre de

and how companies get into their designated list, et cetera. We're assessing those things at this point.

Then we need to assess what we find from all of that, plus the consultations with the provincial insurance regulations and the industry itself, the Canadian Life and Health Insurance Association, or CLHIA; we're also planning to consult CLHIA. Once we get the full input from them, we will be able to do a fulsome analysis of what that looks like and then come up with a plan to meet the expectation that was put to us to identify a list of designated insurance plans.

Senator Poirier: Does that mean that, at this point, we don't know if the risk outweighs the intended goal, or the department probably needs more time to minimize the risk to the taxpayer, the health administration, the clients — everybody? Am I right?

Mr. Shankar: You are correct.

Senator Kutcher: Thank you all for being here. I agree with Senator Bovey: You all look much better in person.

We're clearly concerned about ensuring that consumers are protected and that people and their families who have recently come here and who may not be the wealthiest people in the country don't get hit with those kinds of costs that would bankrupt them or put them into huge financial jeopardy. Nobody wants to see that; I know you don't want to see that, and we don't want to see that.

When you're looking at your criteria for choosing a foreign insurance provider, so that we will be assured or comforted, can you tell us that one of the criteria you're going to use is that those foreign insurance companies have to meet Canadian regulations and they have to be regulated under Canadian law? Are you prepared to tell us today that that's going to be one of the criteria you use?

Mr. Shankar: At this point, I can't give you a clear black-and-white answer. I can tell you that the way the Ministerial Instructions are written, as well as the bill, is that the opportunity to align to Canadian standards that exist is there. We have that option available to us, but we haven't been able to make that specific determination at this time. It's something we're reviewing.

Maybe I can turn to my colleagues at OSFI or the Department of Finance, who can explain what types of protections exist and how the existing Canadian regulations that they have right now protect consumers.

mécanismes exécutoires qu'ils ont en place et de quelle façon les sociétés sont inscrites sur la liste désignée, et cetera. Nous sommes en train d'évaluer tout cela.

Ensuite, nous devons évaluer ce qui ressort de tout cela, en plus de mener des consultations avec les responsables provinciaux de la réglementation en matière d'assurance et aussi avec l'industrie elle-même, l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes ou ACCAP; nous prévoyons aussi de consulter l'ACCAP. Une fois que nous aurons reçu des commentaires détaillés de sa part, nous pourrons faire une analyse complète de la situation, puis élaborer un plan pour faire ce qui nous a été demandé, c'est-à-dire dresser une liste de régimes d'assurance désignés.

La sénatrice Poirier : Cela veut-il dire que, présentement, nous ne savons pas si le risque dépasse l'objectif visé, ou que le ministère a probablement besoin de plus de temps pour atténuer les risques pour les contribuables, pour les services de santé, pour les clients... pour tout le monde? Ai-je raison?

M. Shankar : Vous avez raison.

Le sénateur Kutcher : Merci à vous tous d'être ici. Je suis d'accord avec la sénatrice Bovey : vous avez tous bien meilleure allure en personne.

Manifestement, nous voulons nous assurer de protéger les consommateurs et d'éviter que les gens et les familles qui sont arrivés récemment et qui ne sont peut-être pas parmi les plus fortunés du pays n'aient pas à assumer ce genre de coûts qui les mèneraient à la faillite ou du moins qui les mettraient en grandes difficultés financières. Personne ne veut cela; je sais que je ne veux pas que cela arrive, et nous ne voulons pas que cela arrive.

Par rapport aux critères que vous allez utiliser pour choisir un fournisseur d'assurance étranger, pouvez-vous nous dire, pour que nous soyons assurés ou rassurés, que l'un des critères que vous allez utiliser sera que ces sociétés d'assurance étrangères devront être conformes à la réglementation canadienne, qu'elles devront être réglementées en vertu des lois canadiennes? Êtes-vous prêt à nous dire aujourd'hui que c'est l'un des critères que vous allez utiliser?

M. Shankar : Pour l'instant, je ne peux pas vous répondre de façon catégorique. Je peux vous dire que, vu la façon dont les instructions ministérielles et le projet de loi sont rédigés, nous pouvons exiger la conformité avec les normes canadiennes. C'est une possibilité que nous pouvons retenir, mais nous n'avons pas encore pris cette décision spécifique. C'est à l'étude.

Peut-être que je pourrais céder la parole à mes collègues du BSIF ou du ministère des Finances pour qu'ils vous expliquent les types de protections qui existent et comment les règlements canadiens en vigueur protègent les consommateurs.

Khusro Saeedi, Acting Senior Director, Framework Policy, Financial Institutions Division, Department of Finance Canada: Thank you for the question.

We're happy to be available to advise IRCC in the development of the criteria for determining what insurers will be designated.

There are a number of protections that are available under the existing Canadian Insurance Companies Act, which is a federal statute, that benefit policyholders. First, and probably most important, they're insurers that are federally regulated, whether they're incorporated in Canada or whether they're foreign insurance companies that have been approved to operate in Canada by OSFI and the minister, and are subject to prudential supervision.

I will defer to my colleague at OSFI in a second on what prudential supervision entails exactly. I think they can provide more details.

In addition, the Insurance Companies Act contains a number of provisions that are geared toward consumers. Of course, the provinces also have their own regimes, but in the federal act, there are, for example, requirements for insurance companies to have complaints-handling procedures in place. There is a requirement for them to belong to a third-party complaints-handling entity. Those are part of a package of protections available to entities that are federally regulated.

If you would like —

Senator Kutcher: I'm sorry. I don't mean to cut you off, but that's not the question.

The question was this: Can we ensure that a foreign insurance company, from which people in good faith purchase insurance, will be regulated using federal regulations under, say, the Insurance Companies Act just as Canadian companies are regulated, or are you asking us to hope that you get it right?

Mr. Shankar: At this time, our work is still under way to determine what we're going to include in the designation framework that we've been asked to implement. I can't say exactly where that's going to go.

However, as I mentioned, the way the Ministerial Instructions are written, as well as the bill, is that we always have the option to align to the Canadian standards that exist.

Khusro Saeedi, directeur principal par intérim, Cadre stratégique, Divisions des institutions financières, ministère des Finances Canada : Merci de la question.

Nous sommes heureux d'être à la disposition d'IRCC pour fournir des conseils sur l'élaboration des critères qui seront utilisés pour décider quels assureurs seront désignés.

Il existe diverses protections en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés d'assurance. C'est une loi fédérale qui avantage les détenteurs de police. Premièrement, et c'est probablement le point le plus important, les assureurs qui sont assujettis à la réglementation fédérale, c'est-à-dire qu'ils sont constitués en société au Canada ou, dans le cas des sociétés d'assurance étrangères, qu'elles ont reçu l'autorisation de mener des activités au Canada par le BSIF et le ministre, font l'objet d'un contrôle prudentiel.

Je vais céder la parole à mon collègue du BSIF dans un instant, pour qu'il vous dise en quoi consiste exactement le contrôle prudentiel. Je pense qu'il pourra vous fournir plus de détails.

Aussi, la Loi sur les sociétés d'assurance comprend diverses dispositions orientées vers les consommateurs. Les provinces ont évidemment leurs propres régimes, mais dans la loi fédérale, il y a, par exemple, des exigences selon lesquelles les sociétés d'assurance doivent se doter de procédures pour traiter les plaintes. Il y a une exigence selon laquelle elles doivent appartenir à un organisme tiers de traitement des plaintes. Tout cela fait partie de la trousse de protection des entités assujetties à la réglementation fédérale.

Si vous le voulez...

Le sénateur Kutcher : Excusez-moi. Je ne veux pas vous interrompre, mais ce n'est pas ce que je demandais.

Ma question était : pouvons-nous nous assurer que la société d'assurance étrangère, à qui des gens vont acheter une police d'assurance en toute bonne foi, sera assujettie à la réglementation fédérale, disons, en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurance, au même titre que les sociétés canadiennes, ou est-ce que vous nous demandez simplement d'espérer que vous allez trouver la bonne façon de faire?

M. Shankar : Pour l'instant, nous continuons le travail pour déterminer en quoi va consister le cadre de désignation qu'on nous a demandé de mettre en œuvre. Je ne peux pas dire exactement quelle direction cela va prendre.

Mais comme je l'ai mentionné, vu la façon dont sont rédigés les instructions ministérielles et le projet de loi, nous avons toujours la possibilité de nous aligner sur les normes canadiennes existantes.

Senator Kutcher: I don't know about my colleagues, but I don't have comfort with you maybe having the option to possibly align with the regulations that exist.

The Chair: I will ask a question. We're trying to sort this out. What we thought was a fairly simple bill has taken on complexities and a life of its own.

This bill was tabled in June 2022. In July 2022, the minister gave himself, or was given, the authority to issue a designated list by ministerial instruction. So, in a sense, many of the clauses in this bill are actually irrelevant. Regardless of whether this bill passes, the minister has decided to go ahead with the designation framework. The only difference this bill makes is that it entrenches the requirement for a designated list in legislation.

Is my understanding of that correct?

Ms. Graham: Thank you very much for the question.

Indeed, your understanding is correct. Currently, under the Ministerial Instructions, the minister has the authority. As you've heard, there is already work under way to create the criteria and the designation framework that would provide broader access to super visa holders and applicants to purchase insurance from international companies.

But this is a ministerial instruction, so it is something that could be changed in the future. Legislation is a more permanent approach, absolutely, and it entrenches and codifies that in law. So the instruments are different, and the nimbleness of the instruments are also different. I hope that helps.

The Chair: That helps. I hope that helps us all.

[Translation]

Senator Petitclerc: A lot has been said about insurance companies. My question is closely related to all of that and I've been asking it since we started considering this bill.

My understanding is that, first and foremost, when someone is trying to get this super visa, a medical exam is required. My understanding is also that it's a medical exam — and this may be another conversation — that can quite quickly become exclusive, especially for people with disabilities.

Let's take the example of people, like grandparents, who may be of a certain age. If the period were extended from two years to five years, we can imagine that a person's initial medical situation may have changed quite significantly in five years. That person, after the five years, may no longer qualify, and we are not talking about insurance here.

Le sénateur Kutcher : Je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues, mais le fait que vous avez peut-être l'option de possiblement vous aligner sur la réglementation existante ne me rassure pas.

La présidente : Je vais poser une question. Nous essayons de démêler tout cela. Nous avons cru que c'est un projet de loi relativement simple, mais il semble avoir pris vie et s'être complexifié.

Le projet de loi a été déposé en juin 2022. En juillet 2022, le ministre s'est donné, ou on lui a donné, le pouvoir de publier une liste désignée par instruction ministérielle. Donc, d'une certaine façon, bon nombre des dispositions dans ce projet de loi ne sont que théoriques, en vérité. Que le projet de loi soit adopté ou non, le ministre a décidé d'aller de l'avant avec le cadre de désignation. Tout ce que ce projet de loi fait, c'est d'inscrire l'existence d'une liste désignée dans une loi.

Ai-je bien compris?

Mme Graham : Merci beaucoup de la question.

En effet, vous avez bien compris. Présentement, en vertu des instructions ministérielles, le ministre a ce pouvoir. Comme vous l'avez entendu, nous travaillons déjà à l'élaboration des critères et au cadre de désignation qui permettront aux titulaires et aux demandeurs de super visa d'avoir un accès élargi pour qu'ils puissent acheter une police d'assurance à des sociétés internationales.

Mais il s'agit d'une instruction ministérielle, ce qui veut dire qu'elle pourrait être modifiée dans l'avenir. Une loi, c'est une approche plus permanente, bien évidemment parce qu'elle inscrit et codifie cela en droit. Donc, les instruments sont différents; ils n'ont pas la même flexibilité. J'espère que cela est clair.

La présidente : Oui. J'espère que ça nous éclaire tous.

[Français]

La sénatrice Petitclerc : On a beaucoup parlé des sociétés d'assurance. Ma question est en parallèle avec tout cela et je me la pose depuis le début de l'étude de ce projet de loi.

Ma compréhension, c'est qu'avant toute chose, lorsqu'on tente d'obtenir ce super visa, un examen médical est requis. Je comprends aussi que c'est un examen médical — et il s'agit peut-être d'une autre conversation — qui peut assez rapidement devenir exclusif, notamment pour des personnes en situation de handicap.

Prenons l'exemple de personnes, comme des grands-parents, qui ont peut-être un certain âge. Si on passe de deux à cinq ans, on peut imaginer que la situation médicale de départ d'une personne peut avoir changé de manière assez importante en cinq ans. Cette personne-là, après ces cinq ans, ne se qualifie peut-être plus, et là on ne parle pas des assurances.

What will happen to that person? Will they lose their visa, or is this some form of grandfathering?

In any case, is it known whether that happens?

Mr. Shankar: Thank you for the question, senator.

[English]

The medical exam that clients are required to undergo at the time of application is what we call the immigration medical examination. The purpose is to determine medical admissibility under the Immigration and Refugee Protection Act, or IRPA. That exam is only done once, at the time of the application. So you are correct that, for the duration of this, we are only doing one exam, which is at the beginning.

That's one of the reasons we've asked for the medical insurance to be a requirement.

For our clients, we know that their medical status can change over time, like all of us. It's for that reason that we ask that individuals have medical insurance. Even though they may be healthy at the time of application and at the time of initial entry, we know that health could change, and that's the reason we have the requirement for the insurance. It's so that the individual and our health care system are protected from the costs.

I can put some numbers into context for you. In terms of the screening we do, as I mentioned, the medical exam is for medical admissibility under IRPA. We have three criteria that we look at. One of them is around minimizing excessive demand on our Canadian health care system. We use a benchmark of \$120,000 over a five-year period. Among the super visa applicants, less than 0.17% of the applicants are deemed inadmissible under that criterion. Yes, they are typically in an older age cohort, but from a numbers perspective, we don't see that there is a large number of individuals who are deemed inadmissible for excessive demands. But as mentioned, we also have the added requirement of the health insurance to ensure that protection is there.

[Translation]

Senator Petitclerc: Thank you. Actually, what I'm trying to understand is that if a person whose condition changes — Let's say a person continues to be insured, but their physical condition changes. I wanted to know what impact that would have. Would that person be at risk of losing their visa?

Qu'est-ce qui se passe avec cette personne? Est-ce qu'elle va perdre son visa, ou est-ce une forme de droit acquis?

De toute façon, sait-on si cela arrive?

M. Shankar : Merci de la question, madame la sénatrice.

[Traduction]

L'examen médical que les clients doivent subir lorsqu'ils présentent une demande est appelé l'examen médical aux fins d'immigration. Le but est de déterminer l'admissibilité médicale en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, ou la LIPR. La personne passe cet examen seulement une fois, lorsqu'elle présente sa demande. Donc, vous avez raison de dire que, pour toute la période, il n'y a qu'un seul examen, au début.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons demandé qu'une exigence soit que la personne souscrive une assurance médicale.

Nous savons que l'état de santé de nos clients peut changer au fil du temps, il en va de même pour nous tous. C'est pour cette raison que nous demandons que les gens souscrivent une assurance médicale. Même si la personne est peut-être en santé lorsqu'elle présente la demande et lors de son entrée initiale au Canada, nous savons que son état de santé peut changer, et c'est pour cela que nous exigeons une police d'assurance. C'est pour que la personne et notre système de soins de santé soient protégés contre les coûts.

Je peux vous donner quelques chiffres pour situer le contexte. Par rapport à nos vérifications, comme je l'ai dit, l'examen médical sert à déterminer l'admissibilité médicale en vertu de la LIPR. Nous utilisons trois critères : le premier vise à réduire le risque de causer un fardeau excessif pour le système de soins de santé canadien. Nous utilisons un montant de base de 120 000 \$ sur une période quinquennale. Parmi les demandeurs de super visa, moins de 0,17 % d'entre eux sont déclarés interdits de territoire en vertu de ce critère. Ces personnes sont effectivement dans une fourchette d'âge plus élevée, habituellement, mais d'après ce que disent les chiffres, il n'y en a pas beaucoup qui sont déclarés interdits de territoire parce qu'ils poseraient un fardeau excessif. Comme je l'ai dit, nous avons aussi ajouté l'exigence de la police d'assurance-maladie pour veiller à ce qu'il y ait une protection.

[Français]

La sénatrice Petitclerc : Merci. En fait, ce que j'essaie de bien comprendre, c'est que si une personne dont la condition change... Admettons qu'une personne continue d'être assurée, mais que sa condition physique change, je voulais savoir quel serait l'impact de tout cela. Cette personne risque-t-elle de perdre son visa?

The prerequisite of the exam — I know it's a small risk, but people with disabilities, for example, are often excluded as a result of this exam. I'm actually trying to see if that person is at risk of losing their visa, even if they continue to be insured.

Mr. Shankar: Thank you for the question.

[English]

To answer your question, no, they wouldn't lose their visa or their immigration status due to a change in their medical condition.

Senator Lankin: Thank you very much. My apologies, I was unavoidably away for the first presentation. I have looked through the notes, and I don't think that my concerns have been completely addressed, but they build on some of the things raised by Senators Poirier, Kutcher and others.

I feel like the bill is ahead of where we're at and our readiness to be able to implement it. That's not unusual. There are lots of times when regulations are drafted afterwards. But there is much in this.

We're in the middle of federal-provincial discussions about health financing, and we have a possibility here of bringing in a private insurance regime for certain people coming to Canada — not Canadians at this point in time, but those coming to Canada — where we don't know if we can regulate consumer protection to an appropriate degree for those people from foreign entity insurance companies. Despite the very good regulatory regime we have, there are many stories and documentaries of insurance companies going, "No, no, no, yes," and then you fight it out. There is a lot about this model that worries me.

Has the government, involving health departments and other departments, looked at the possibility of having the province — similarly for other categories of immigration, where there may be a three-month delay or something; it depends on the province as it is all regulated there — negotiating the funding exchange to have them covered under the public health care system as opposed to bringing in more of the private sector? That is controversial in certain provinces right now as they move for surgical clinics and other kinds of things. Have you examined that? Have you only taken the instructions from here? Has any other part of the government that you are aware of and can talk about examined that option?

Mr. Shankar: Thank you for the question. I am not aware of those types of conversations or analyses that have gone on. What I can say is that this is a temporary visa class. When individuals

La condition de départ de l'examen... Je sais que le risque est minime, mais les personnes en situation de handicap, par exemple, sont souvent exclues par suite de cet examen. En fait, j'essaie de voir si cette personne risque de perdre son visa, même si elle continue d'être assurée.

M. Shankar : Merci de la question.

[Traduction]

Pour répondre à votre question, non, la personne ne perdrait pas son visa ni son statut d'immigrant si son état de santé changeait.

La sénatrice Lankin : Merci beaucoup. Toutes mes excuses, mais je n'ai eu d'autre choix que de m'absenter durant votre premier exposé. J'ai consulté les notes, mais je ne pense pas que toutes mes préoccupations ont été dissipées. Elles sont liées à certains points que la sénatrice Poirier, le sénateur Kutcher et d'autres ont soulevés.

J'ai l'impression que le projet de loi nous devance, et que nous ne sommes pas prêts à pouvoir le mettre en œuvre. Ce n'est pas inhabituel, il arrive souvent que la réglementation soit élaborée après coup, mais il y a beaucoup de choses, ici.

Les discussions entre le fédéral et les provinces se poursuivent sur le financement de la santé, et il est possible ici qu'on permette à certaines personnes qui arrivent au Canada — qui ne sont pas encore Canadiens, mais qui arrivent au Canada — de souscrire un régime d'assurance privé, alors que nous ne savons pas si nous pouvons réglementer la protection des consommateurs à un niveau approprié, pour ces personnes qui ont fait affaire avec des sociétés d'assurance étrangères. Malgré l'excellent régime réglementaire que nous avons, il y a beaucoup d'histoires et de documentaires où les sociétés d'assurance font « non, non, non, oui », puis les gens doivent se battre avec elles. Il y a beaucoup de choses dans ce modèle qui m'inquiètent.

Le gouvernement, avec les ministères de la Santé et les autres ministères, a-t-il songé à demander aux provinces — comme pour les autres catégories d'immigration, où il peut y avoir une attente de trois mois ou quelque chose du genre... cela dépend de la province, parce que ce sont elles qui réglementent — de négocier un échange de fonds pour que ces personnes soient couvertes par le système de soins de santé public, au lieu de faire intervenir plus d'entités du secteur privé? Il y a certaines provinces où cela suscite la controverse, actuellement, par rapport aux cliniques chirurgicales et d'autres choses du genre. Avez-vous examiné cela? Vous en êtes-vous tenus aux instructions ici? Y a-t-il n'importe quel autre organisme gouvernemental dont vous êtes au courant et dont vous pouvez parler, qui s'est penché sur cette option?

M. Shankar : Merci de la question. À ma connaissance, il n'y a pas eu de discussions ou d'analyses à ce sujet. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il s'agit d'une catégorie de visa temporaire.

are temporary, the provinces don't cover all temporary residents. I'm not aware that any conversations have gone on to look at the provinces and territories funding this or to look at transfers to support them funding this.

Senator Lankin: Chair, there is a lot I want to know, but I just want to register that I think our consideration of the detail of this bill is premature given the development stage of the assurances that people are going to need. I don't know what that will mean as we go forward, but it is a concern that I have that we are not on a matched timetable here.

The Chair: Duly noted. Thank you, Senator Lankin.

Senator Moodie: Thank you to the officials who are here today. I want to pursue the question about your understanding of your programs in terms of the data that you collect. It seems to me that we've heard in our previous meetings that IRCC is not concerned about the health insurance data lapsing for super visa holders in Canada. As we've heard you say:

. . . I'm not aware that there have been circumstances reported to us that a client who shows up to seek medical care has not been able to get the coverage or that the insurance situation was not found to be valid

Is there specific data to support this? Is this information even collected? We heard at the last meeting that there are no follow-up mechanisms. You talked about the barrier being a difficulty around touch points. Are there any other mechanisms to collect this information systematically so that we understand the impact of a program such as this and are able to assess its success?

Mr. Shankar: Thank you for the question. I can say that such data collection mechanisms within our department do not exist at this point. As I mentioned, we check that the individuals have the insurance, but regarding what happens on a day-to-day basis with our health care system with the billing and the reimbursement of the services, we have no mechanism to collect that data. That data does not come to us.

I'm not sure if my colleagues at the Department of Finance or OSFI have any data on what Canadian insurance plans that are regulated under their existing regimes have in terms of compliance, instances of nonpayment or insurance policies being there and then the insurance company not honouring it. That's not an area of expertise for me. Perhaps they have that information.

Quand les gens ont un statut temporaire... les provinces ne donnent pas une couverture à tous les résidents temporaires. À ma connaissance, il n'y a eu aucune discussion quant à la possibilité que les provinces et les territoires financent cela ou que les transferts soient utilisés pour les aider à le financer.

La sénatrice Lankin : Madame la présidente, il y a beaucoup de choses que j'aimerais savoir, mais je tiens seulement à déclarer que, selon moi, il est un peu prématuré pour nous d'examiner en détail ce projet de loi, vu l'étape où nous en sommes par rapport aux polices d'assurance dont les gens peuvent avoir besoin. Je ne sais pas comment les choses vont se dérouler à mesure que nous avançons, mais le fait que nous ne sommes pas synchronisés dans nos démarches me préoccupe.

La présidente : Nous en prenons bonne note. Merci, sénatrice Lankin.

La sénatrice Moodie : Merci aux fonctionnaires d'être ici aujourd'hui. Je veux aborder la question de ce que vous savez sur vos programmes, plus précisément les données que vous recueillez. Je crois qu'on nous a dit, au cours des dernières réunions, qu'IRCC ne récolte pas de données sur le moment où la police d'assurance-maladie de titulaires de super visa au Canada expire. Voici ce que vous avez dit :

[...] je ne suis pas au courant de situations où un client qui se présente pour obtenir des soins médicaux n'aurait pas pu se prévaloir de la protection ou de situations où l'assurance n'aurait pas été jugée valide [...]

Avez-vous des données précises pour appuyer cette déclaration? Ces renseignements sont-ils recueillis de toute façon? On nous a dit, lors de la dernière réunion, qu'il n'y avait aucun mécanisme de suivi. Vous avez dit qu'un obstacle tenait aux points de service, qu'ils présentent des difficultés. Y a-t-il d'autres mécanismes pour recueillir systématiquement cette information, afin que nous puissions comprendre l'effet de ce genre de programme et évaluer ses résultats?

M. Shankar : Merci de la question. Je peux vous dire que notre ministère n'a actuellement aucun mécanisme de ce genre pour recueillir ce type de données. Comme je l'ai dit, nous vérifions que les gens ont souscrit une assurance, mais pour ce qui est des activités quotidiennes du système de soins de santé, de la facturation et du remboursement des services, nous n'avons pas de mécanismes pour recueillir ce genre de données. Ce ne sont pas des données qui nous sont transmises.

Je ne sais pas si mes collègues du ministère des Finances ou du BSIF ont des données sur les régimes d'assurance canadiens, qui sont réglementés en vertu des régimes existants, en ce qui a trait à la conformité, aux cas de non-paiement ou de cas où même si la personne a une police d'assurance, la société d'assurance refuse de payer. Ce n'est pas mon domaine d'expertise. Peut-être qu'ils ont cette information.

The Chair: Do other departments collect this information? I think the silence tells me —

Mr. Saeedi: I'm sorry —

The Chair: I think we have the answer to that question. The information is not collected.

Senator Poirier: I want to follow up on the questions that some other people have been asking. The super visa is for five years, and at the end of the five years, we have someone who came here on a super visa and had insurance when they came. Obviously, like we were saying, some of these people are elderly, so the chances of needing more medical care is coming up. If there is no insurance for them after five years, what happens if they become ill and if they can't afford to pay the health care themselves? Are they covered like other Canadians under medicare? Is everything covered? If yes, what is the cost? Do we have an idea of what the cost will be to Canadians and to the provinces? Does that mean that they are in limbo and if they can't pay it's too bad, so sad? Do we have an idea where we are going with this?

Mr. Shankar: Thank you for the question. Unfortunately, I don't have an answer to that. For individuals, when the five years expire or end and they are still in Canada and they still need health care, that's a matter between the health care system and the individual. That's not something I am aware of in terms of what coverage options exist for them within the provinces or how the clients are able to pay or not pay.

Senator Poirier: Did you say that there has been no consultation at this point with the provinces on any of this yet?

Mr. Shankar: Correct.

Senator Poirier: So, since the ministerial instruction came out last July, there has been nothing?

Mr. Shankar: I can only speak on the health insurance aspect of this, and my colleagues can speak about provincial/territorial consultations and other aspects, but on the health insurance side, no, we have not consulted the provinces and territories yet. We are still in the process of developing our framework. Certainly, provincial and territorial consultations will be part of that. In addition, we would also be consulting industry stakeholders like CLHIA, who you heard from last week. We plan to do broader consultations, but that work is still under way.

Senator Poirier: So it is a concern not only for Canadians, but it is also concerning for the people who will be coming, the clients who are a part of this. Thank you.

La présidente : Les autres ministères recueillent-ils cette information? Le silence me dit que...

M. Saeedi : Pardon...

La présidente : Je pense que nous avons la réponse à la question. L'information n'est pas recueillie.

La sénatrice Poirier : Je veux donner suite aux questions que d'autres ont posées. Le super visa est d'une durée de cinq ans, et à la fin de ces cinq ans, il y a une personne qui est venue ici avec un super visa et qui était assurée quand elle est arrivée. Bien évidemment, comme nous l'avons dit, certaines de ces personnes sont âgées, alors la probabilité qu'elles aient besoin de plus de soins augmente. Si elles ne sont pas assurées après cinq ans, qu'arrive-t-il si elles tombent malades et qu'elles n'ont pas les moyens de payer elles-mêmes les soins de santé? Sont-elles couvertes comme les autres Canadiens par le régime d'assurance-maladie? Est-ce que tout est couvert? Si oui, quel est le coût? Savons-nous combien cela coûtera aux Canadiens et aux provinces? Ou est-ce que cela veut dire que ces personnes vont être dans les limbes et que c'est tant pis pour elles? Avons-nous une idée d'où nous allons avec tout cela?

M. Shankar : Merci de la question. Malheureusement, je n'ai pas de réponse pour vous. Ces personnes, à la fin ou à la date d'expiration de la période de cinq ans, si elles sont toujours au Canada et qu'elles ont encore besoin de soins de santé, alors tout se joue entre elles et le système de soins de santé. Je ne sais pas quelles options il existe pour elles pour qu'elles soient couvertes dans les provinces, ni comment les clients peuvent payer ou ne pas payer.

La sénatrice Poirier : Avez-vous dit qu'il n'y a toujours aucune consultation avec les provinces à ce sujet?

M. Shankar : Exact.

La sénatrice Poirier : Donc, depuis l'instruction ministérielle de juillet dernier, il n'y a rien?

M. Shankar : Je peux simplement m'exprimer sur ce qui concerne l'assurance-maladie, et mes collègues pourront vous parler des consultations avec les provinces et les territoires et d'autres sujets, mais en ce qui concerne l'assurance-maladie, non, nous n'avons pas encore consulté les provinces et les territoires. Nous sommes toujours en train d'élaborer notre cadre, et cela va certainement comprendre des consultations avec les provinces et les territoires. Aussi, nous allons probablement consulter les intervenants de l'industrie, comme l'ACCAP, qui a témoigné la semaine dernière. Nous prévoyons de mener des consultations élargies, mais c'est toujours en cours.

La sénatrice Poirier : Donc, c'est une préoccupation non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour les gens qui vont venir ici, les clients qui sont concernés. Merci.

The Chair: Are there no caps on super visas of this kind, as there are no caps on any other temporary resident programs in Canada? I see from your reactions that I am correct.

Regarding your service standards currently, for 17,000 applicants, how are you meeting the standards, and what do you expect this new ministerial designated list will — are you ready to meet more demand? My assumption is that there will be more demand.

Mr. Gionet: Thank you for the question, Madam Chair. Maybe I will turn to my colleague, Mr. Seyler, for the answer on the service standard, because it is here, but I don't have it at my fingertips just yet.

If I may, I want to add a clarification to the previous question that was asked about what happens at the end of the five years if the person no longer has medical insurance. As I specified earlier, the applicant would need to apply to extend their status in Canada, and at that point, they would need to meet the requirement and demonstrate that they have the necessary health insurance at that point. If an applicant does not have the insurance to extend their stay in Canada, then presumably that would result in a refusal of that application.

Senator Poirier: To follow on that, would that be again just a one-year proof of insurance for the second time around?

Mr. Gionet: Correct.

The Chair: Thank you.

Senator Moodie: My follow-up question was this: Do you have any understanding of the timeline for the consultation with the provinces? When might this happen?

Mr. Shankar: Madam Chair, unfortunately, I can't commit to a timeline at this point.

Senator Bovey: Thank you.

Bill C-242 is a private member's bill, correct? Is that one reason why your study of the implications is coming later, because it is a private member's bill rather than a government bill?

Ms. Graham: Indeed. This did come up rather unexpectedly, but it does very much align with the principles and commitments of family reunification that the government has committed to. So it has been supported by the government. The Ministerial Instructions, as you know, have already been adjusted to support those principles and key elements of the bill as well. That doesn't mean that we don't have important work ahead of us to

La présidente : Il n'y a pas de plafonds pour les super visas ni de plafonds pour n'importe quel autre des programmes de résidence permanente au Canada, n'est-ce pas? Je vois à votre réaction que c'est exact.

Au sujet des normes de service en vigueur, pour ces 17 000 demandeurs, dans quelle mesure arrivez-vous à respecter les normes, et qu'attendez-vous de la nouvelle liste ministérielle désignée... Êtes-vous prêt à répondre à une demande plus forte? Je tiens pour acquis que la demande va augmenter.

M. Gionet : Merci de la question, madame la présidente. Je vais demander à mon collègue, M. Seyler, de répondre en ce qui concerne la norme de service, parce que je l'ai ici, mais je ne l'ai simplement pas encore trouvée.

Si vous me le permettez, j'aimerais clarifier quelque chose par rapport à la question précédente qui nous a été posée, sur ce qui se passe à la fin de la période de cinq ans, si la personne n'a plus d'assurance médicale. Comme je l'ai souligné plus tôt, le demandeur devra présenter une demande pour prolonger son statut au Canada, et à ce moment-là, il devra satisfaire aux exigences et démontrer qu'il a une assurance-maladie, comme exigé. Si un demandeur n'a pas d'assurance et qu'il demande de prolonger son séjour au Canada, alors présumément, sa demande sera refusée.

La sénatrice Poirier : Pour donner suite à ce que vous venez de dire, parle-t-on encore une fois d'une attestation d'assurance pour une période d'un an, pour la deuxième fois?

M. Gionet : Exact.

La présidente : Merci.

La sénatrice Moodie : J'ai une question complémentaire : avez-vous une idée du calendrier pour la consultation avec les provinces? Quand cela pourrait-il être fait?

M. Shankar : Madame la présidente, malheureusement, je ne peux rien promettre pour l'instant par rapport à un calendrier.

La sénatrice Bovey : Merci.

Le projet de loi C-242 est un projet loi d'initiative parlementaire, n'est-ce pas? Est-ce pour cette raison que vous allez en étudier les effets plus tard, parce que c'est un projet de loi d'initiative parlementaire au lieu d'un projet de loi d'initiative gouvernementale?

Mme Graham : En effet. Cela nous a pris par surprise, mais c'est tout à fait en harmonie avec les principes et les engagements que le gouvernement a adoptés, par rapport au regroupement familial. Donc, cela a l'appui du gouvernement. Les instructions ministérielles, comme vous le savez, ont déjà été modifiées de façon à appuyer ces principes, du même que les éléments clés du projet de loi. Mais cela ne veut pas dire que

make this work well for people and ensure that clients remain protected.

The Chair: Since this private member's bill was the lever that resulted in this new horizon being opened up, even though the work has not been done and there are no timelines we have to hope that the consultations will lead the minister to the right place. But I ask you again: It is possible that the minister will not put a single foreign insurance company on this list after your consultations are over, isn't it?

Mr. Shankar: From a policy and legal perspective, I would defer to my colleagues on that. It is written in the Ministerial Instructions that the minister would designate foreign insurance plans, but to the extent of him being able to have no foreign insurance companies on that list, I don't know about that from a legal perspective.

The Chair: Thank you very much for your time. We hope that we don't have to call you back a third time.

Senators, for our second panel, we welcome Arthur Sweetman, Professor, Department of Economics, McMaster University. Welcome, professor. Thank you for being with us in person today. I ask you now to provide us with your opening statement. You have five minutes. If you want to fill some of those five minutes with a response to what you've heard, we welcome that as well.

Arthur Sweetman, Professor, Department of Economics, McMaster University, as an individual: Thank you very much for inviting me today. It's good to see many of you whom I have seen before, and to meet new people.

Clearly, the bill today addresses an issue that's very important for many Canadian families. As some of you may know, I spoke to this bill before a House committee last June, and for those of you who know that, I need to warn you that my comments today will only be a little bit different from those earlier comments. As then, I will focus on the insurance issue, and mostly I will talk about the implementation issues, which is largely what it seems the committee has addressed so far. Implementation issues are in some sense much more important than the phrasing of the bill itself.

I see annual renewals as being important, and many of you have spoken about that so far. During a two-year stay, the annual renewal is of some importance, but it's of modest importance. But as we stretch out to a maximum five-year stay, renewals become increasingly important, especially for people who are parents and grandparents and slightly older in life.

nous n'avons pas du travail important à accomplir pour veiller à ce que tout fonctionne bien pour les gens et pour nous assurer que les clients sont toujours protégés.

La présidente : Puisque c'est un projet de loi d'initiative parlementaire et que c'est pour cette raison qu'il y a toutes ces nouvelles possibilités, même si le travail reste à faire et qu'il n'y a aucun calendrier, nous espérons que les consultations vont éclairer le ministre pour qu'il prenne de bonnes décisions. Je vais quand même vous le redemander : est-ce possible que le ministre décide de n'inscrire aucune société d'assurance étrangère sur la liste, après les consultations?

M. Shankar : D'un point de vue stratégique et juridique, je vais m'en remettre à mes collègues. Il est écrit dans les instructions ministérielles que le ministre va désigner des régimes d'assurance étrangers, mais de là à savoir s'il pourrait n'inscrire aucune compagnie d'assurance étrangère sur la liste, je ne pourrais pas vous répondre, d'un point de vue juridique.

La présidente : Merci beaucoup de votre temps. Nous espérons ne pas avoir à vous convoquer une troisième fois.

Chers collègues, nous accueillons maintenant M. Arthur Sweetman, professeur, Département des sciences économiques, Université McMaster. Bienvenue, monsieur. Merci d'être ici avec nous en personne, aujourd'hui. Je vous demande maintenant de nous présenter votre déclaration préliminaire. Vous avez cinq minutes. Si vous voulez prendre une partie de vos cinq minutes pour réagir à quelque chose que vous avez entendu, nous vous en saurions gré également.

Arthur Sweetman, professeur, Département de sciences économiques, Université McMaster, à titre personnel : Merci beaucoup de m'avoir invité aujourd'hui. Je suis heureux de revoir bon nombre d'entre vous, et de rencontrer de nouvelles personnes.

Manifestement, le projet de loi à l'étude aujourd'hui touche un enjeu d'une très grande importance pour bon nombre de familles canadiennes. Comme certains parmi vous le savent peut-être, j'ai déjà témoigné en juin dernier devant le comité de la Chambre au sujet de ce projet de loi, et pour ceux et celles qui le savent, je dois vous avertir que mes commentaires d'aujourd'hui ne différeront que légèrement des précédents. Comme je l'ai fait alors, je veux insister sur la question de l'assurance, et je vais surtout parler de la mise en œuvre, ce qui semble largement être ce sur quoi le comité s'est penché jusqu'ici. La mise en œuvre est, d'une certaine façon, beaucoup plus importante que la formulation du projet de loi lui-même.

Selon moi, les renouvellements annuels seraient importants, et beaucoup d'entre vous ont abordé le sujet jusqu'ici. Pendant un séjour de deux ans, un renouvellement annuel aurait une certaine importance, quoique modeste. Cependant, si on prolonge la durée maximale du séjour à cinq ans, les renouvellements deviennent de plus en plus importants, surtout lorsqu'il s'agit de

There are two sides to this issue, from my point of view. The first issue is related to visiting parents and grandparents who become very hard or very expensive to insure during their stay, perhaps because of a medical issue that arises during the beginning of their stay. The second issue is visitors who elect or neglect to renew their insurance during their stay. Both of these need to be thought about in advance. They are probably not relevant for the bill itself, but they are important for IRCC and for the minister to think about. The IRCC in particular needs to address the first proactively, the first being the possibility that the price of insurance might rise substantially for some people during a five-year stay.

If you have a medical problem early in the stay, then insurance could become prohibitively expensive partway through the stay. We want to be thinking about that now, in advance, to do something about it. I am not sure of the best way forward. I can give some examples or some suggestions. I will give one suggestion in particular, and that is that the minister modify the regulations around the insurance provision so that individuals can renew with a maximum insurance increase. So individuals who are super visa insurance holders can always change firms if they wish, but one potential solution would be, for the initial offer, to say that this is a one-year contract but it is renewable with, for example, a maximum increase of 10%, or something like this that's manageable for people.

I can imagine this would be very challenging for families, if they have someone who arrives for five years and after two years, because of some medical problem that arises, the price of insurance skyrockets. So we want to be thinking about that in advance.

On the other side of the issue, some individuals may neglect to renew their insurance, and we need to think about a way to deal with that. Right now, what some insurers offer for tenant insurance — not for health insurance but for tenant insurance — is that if the insurance is terminated for some reason during the period of the tenancy, the landlord is automatically notified. I don't want to take us on a tangent by talking about tenant insurance, but this idea of automatic notification can be transported over to the health insurance side in a fairly straightforward manner, I think. That is something that at least some insurance companies are doing already.

parents ou de grands-parents qui sont peut-être un peu plus vieux.

Il y a deux côtés à cet enjeu, de mon point de vue. Le premier touche aux parents et grands-parents qui sont des visiteurs et qu'il peut être très difficile ou très cher d'assurer pendant leur séjour, peut-être à cause d'un problème médical apparu au début de leur séjour. Deuxièmement, il y a les visiteurs qui choisissent de ne pas renouveler leur assurance durant leur séjour, ou qui négligent de le faire. Il faut prévoir ces deux situations à l'avance. Même si elles ne sont peut-être pas pertinentes à l'égard du projet de loi lui-même, ce sont des situations importantes auxquelles IRCC et le ministre doivent songer. IRCC en particulier doit prendre des mesures proactives par rapport au premier cas, c'est-à-dire la possibilité que le prix de l'assurance augmente de façon considérable pour certaines personnes au cours de leur séjour de cinq ans.

Si un problème médical survient tôt durant votre séjour, alors le prix de votre police d'assurance pourrait devenir trop cher pour vous au cours de votre séjour. Nous devons réfléchir à cette situation maintenant, à l'avance, pour régler le problème. Je ne sais pas quelle est la meilleure voie à suivre, mais je peux vous donner quelques exemples et quelques recommandations. Il y a une recommandation que je veux vous donner en particulier, et c'est que le ministre modifie dans la réglementation les dispositions sur les assurances afin de permettre aux gens de renouveler leur police, avec une augmentation maximale. Ainsi, les titulaires de super visa qui sont assurés pourront toujours changer d'assureurs s'ils le souhaitent, mais une solution potentielle serait que, pour l'offre initiale, il y a, disons, un contrat d'un an qui est renouvelable, par exemple, avec une augmentation maximale de 10 %, ou quelque chose du genre que les gens pourraient assumer.

Je peux imaginer que cela pourrait être très difficile pour des familles, si elles accueillent quelqu'un pour cinq ans et que, après deux ans, des problèmes de santé surviennent et que le prix de l'assurance monte en flèche. Donc, c'est le genre de chose qu'on doit prévoir.

En ce qui concerne l'autre aspect de la question, certaines personnes peuvent négliger de renouveler leur assurance, et il faut penser à une façon de régler ce problème. Actuellement, ce que certains assureurs offrent pour l'assurance-locataires — pas pour l'assurance-maladie, mais pour l'assurance-locataires —, c'est que, si l'assurance prend fin pour une raison ou une autre pendant la période de location, le propriétaire est automatiquement informé. Je ne veux pas faire de digression en parlant de l'assurance-locataires, mais je pense que cette idée d'avis automatique peut être appliquée à l'assurance-maladie d'une manière assez simple. C'est quelque chose qu'au moins certaines compagnies d'assurance font déjà.

It would be easy to say that if super visa insurance or other types of insurance for temporary residents were terminated, there would be a requirement on the insurer to inform IRCC. I think that would be fairly straightforward; insurance companies can easily manage that. They are doing it right now.

Again, I am not saying these are the right solutions. They are potential solutions to problems, and other people may have better solutions to them. But I do see them as problems that need to be addressed.

Another related question is that we're talking about emergency insurance. As the term of the visit is extended from two to five years, we may need to ask ourselves if emergency insurance is enough. I am of an age similar to many super visa holders, and I'm not sure I would be comfortable with only having emergency insurance. I might want a bit more than that.

For a one-year stay, I might be happy with emergency insurance only, but for a five-year stay, I might want to think about a more fulsome insurance package. We want to be thinking about that a little bit. It might only be something we want to make sure is offered; I'm not sure that we would want to force super visa holders to have insurance beyond emergency insurance, but we might want to make sure they are offered that insurance. We might want to require it, also. At a minimum, we want to track how important having only emergency insurance is compared to having broader health insurance coverage.

The final thing I want to say is that we need to involve the provinces, for reporting purposes, if nothing else.

Now, I will upset some people in this city by saying that, ideally, as a federal program, it would be nice if IRCC offered insurance to the provincial governments for unpaid health care. If you want to know exactly how much unpaid health care there is — if you said that we'll pay for it, I would bet that you would find out very quickly how much there was. I think if the federal government were willing to offer insurance to the provinces saying, "This is our program, and if our program fails, we pay the costs," that would be a positive step.

As I said, it's not going to make me popular in this town.

Finally, and related to that, we need a strong procedure to remove inadequate insurance firms from the list. That's actually very hard to do. Other people may have better ways of doing it, but one easy way to do that is to make membership or being listed on a list a temporary feature. So you might be listed for three or five years as a firm, and then you need to reapply. That puts the onus on the insurance company to remain in good

Il serait facile de dire que, si l'assurance pour le super visa ou d'autres types d'assurance pour résidents temporaires prenait fin, il faudrait exiger de l'assureur qu'il en informe IRCC. Je pense que ce serait assez simple; les compagnies d'assurance peuvent facilement gérer cela. Elles le font d'ailleurs déjà.

Encore une fois, je ne dis pas que ce sont les bonnes solutions. Ce sont de potentielles solutions aux problèmes, et d'autres personnes peuvent en avoir des meilleures. Mais je considère que ce sont des problèmes qu'il faut régler.

Une autre question connexe, c'est que l'on parle de l'assurance en cas d'urgence. Étant donné que la durée du séjour a été prolongée de deux à cinq ans, il faut peut-être se demander si l'assurance d'urgence est suffisante. J'ai le même âge que de nombreux détenteurs de super visa, et je ne suis pas certain que je serais à l'aise si je n'avais qu'une assurance d'urgence. Je pourrais vouloir un peu plus que cela.

Pour un séjour d'un an, je pourrais me contenter d'une assurance d'urgence, mais pour un séjour de cinq ans, je devrais peut-être penser à une assurance plus complète. Nous voulons y réfléchir un peu plus. Il se peut que ce soit seulement quelque chose que nous voulons être sûrs de proposer; je ne suis pas sûr qu'on veuille forcer des détenteurs de super visa de souscrire une assurance au-delà de l'assurance d'urgence, mais il faut peut-être s'assurer que cette assurance leur est offerte. On pourrait également l'exiger. Au minimum, nous voulons déterminer l'importance de n'avoir qu'une assurance d'urgence par rapport à la couverture d'assurance-maladie plus large.

La dernière chose que j'aimerais dire, c'est qu'il faut faire participer les provinces, à des fins d'établissement de rapports, à tout le moins.

Maintenant, je vais contrarier certaines personnes dans cette ville en disant que, idéalement, en tant que ministère exécutant un programme fédéral, ce serait bien si IRCC offrait une assurance aux gouvernements provinciaux pour les soins de santé non payés. Si vous voulez savoir exactement combien il y a de soins de santé non payés... si l'on dit qu'on les payera, je parie qu'on saura très rapidement combien il y en avait. Je pense que si le gouvernement fédéral était prêt à offrir une assurance aux provinces en disant « c'est notre programme, et si notre programme échoue, nous payons les coûts », ce serait un pas dans la bonne direction.

Comme je l'ai dit, cela ne me rendra pas populaire dans cette ville.

Enfin, et à ce sujet, il faut une procédure solide pour retirer de la liste les compagnies d'assurance inadéquates. C'est très difficile à faire, en réalité. D'autres personnes ont peut-être de meilleurs moyens de le faire, mais un des moyens faciles d'y parvenir est de faire de l'adhésion ou de l'inscription sur une liste une caractéristique temporaire. On peut donc être inscrit pour trois ou cinq ans en tant que compagnie, ensuite, il faut de

standing rather than putting the onus on the government to investigate insurance firms for problems.

I'm not saying the mechanism I just proposed is the best, but we need some mechanism to remove both Canadian and foreign insurance firms that are providing inadequate insurance.

That's it for my comments. Thank you very much.

The Chair: Thank you, Professor Sweetman. Some of your testimony has been a surprise, at least to me. I didn't know that the health insurance coverage was only emergency insurance. It kind of makes sense, but I did not know that. It is good to have that actually in witness testimony.

We will now proceed to questions.

Mr. Sweetman: Madam Chair, I should be careful. There is not one uniform insurance package that insurance companies offer to super visa holders. Different insurance companies offer different packages, but my understanding is that all that is required under the ministerial instruction is emergency insurance. The requirement is a minimal requirement. What insurance companies offer and what super visa holders elect to purchase is a different story, potentially. They can obviously purchase things that are in excess of the minimum.

The Chair: Thank you for that clarification.

Colleagues, you each now have four minutes for questions. The deputy chair of the committee will go first.

Senator Bovey: I will go back to the question I asked pretty much at the outset of the afternoon. With foreign insurers, do you think it is a good move, a problematic move or a questionable move — whatever — to have individuals be allowed to buy the insurance internationally rather than just through Canadian companies? If so, are you confident that the criteria for the international insurance companies should be current Canadian regulations?

Mr. Sweetman: To be perfectly honest, I don't have a good answer for you. My sense is that, globally, there is enormous heterogeneity in the regulatory affairs of companies. Regulation in some countries is much stronger than regulation in others. We also don't know exactly what the minister's rules will be. It is hard to understand or to answer the question in the absence of the minister's rules.

nouveau présenter une demande. Ainsi, il incombe à la compagnie d'assurance de rester en règle plutôt qu'au gouvernement d'enquêter sur les problèmes des compagnies d'assurance.

Je ne dis pas que le mécanisme que je viens de proposer est le meilleur, mais nous avons besoin d'un mécanisme pour retirer les compagnies d'assurance canadiennes et étrangères qui offrent des assurances inadéquates.

Voilà ce que j'avais à dire. Merci beaucoup.

La présidente : Merci, monsieur Sweetman. Une partie de votre témoignage a été une surprise, du moins pour moi. Je ne savais pas que l'assurance-maladie était seulement une assurance d'urgence. C'est assez logique, mais je ne le savais pas. C'est bon d'avoir cela dans le témoignage d'un témoin.

Nous allons maintenant passer aux questions.

M. Sweetman : Madame la présidente, je devrais être prudent. Les compagnies d'assurance n'offrent pas aux détenteurs de super visa une assurance uniforme. Les différentes compagnies d'assurance proposent des formules d'assurance différentes, mais, d'après ce que je comprends, dans le cadre des instructions ministérielles, celle qui est exigée est l'assurance d'urgence. L'exigence est minimale. Ce que les compagnies d'assurance proposent et ce que les détenteurs de super visa choisissent d'acheter est une autre histoire, potentiellement. Ils peuvent évidemment acheter des choses qui dépassent le minimum.

La présidente : Merci de cet éclaircissement.

Chers collègues, chacun de vous a maintenant quatre minutes pour poser des questions. Nous allons commencer par la vice-présidente du comité.

La sénatrice Bovey : Je reviendrai à la question que j'ai posée au début de l'après-midi. En ce qui concerne les assureurs étrangers, pensez-vous qu'il s'agit d'une bonne initiative, d'une initiative problématique ou d'une initiative discutable — peu importe — que les gens soient autorisés à souscrire une assurance à l'étranger plutôt que de passer par les compagnies canadiennes? Si c'est le cas, êtes-vous convaincu que les critères applicables aux compagnies d'assurance internationales devraient correspondre à la réglementation canadienne actuelle?

M. Sweetman : Pour être tout à fait honnête, je n'ai pas de bonne réponse à vous donner. J'ai l'impression que, au niveau mondial, il existe une énorme hétérogénéité dans les affaires réglementaires des compagnies. La réglementation dans certains pays est beaucoup plus rigoureuse que dans d'autres. On ne sait pas non plus exactement quelles seront les règles du ministre. Il est difficile de comprendre la question ou d'y répondre en l'absence des règles du ministre.

My sense from listening to the testimony here and in the House earlier is that there is confusion, at least in my mind — others may have a better understanding than I do — as to what is intended regarding foreign insurance companies. Is it foreign insurance companies with some operations in Canada and, therefore, subject to Canadian rules, or is it foreign insurance companies with no Canadian operations that are offering insurance out of a foreign office, entirely regulated by a foreign country? I don't actually fully understand what the bill is requiring and how the bill will be interpreted. I could interpret it either way. It is a bit unclear to me.

Senator Bovey: I interpret it the latter way, but I could be very wrong.

Senator Osler: Thank you very much for your testimony. You have provided more answers in your short few minutes than I have heard in the last few committee meetings.

I will ask you to reiterate and then to clarify. To reiterate, you had a list of four or five annual renewals where there is a maximum increase. Could you reiterate those conditions that you think should be present? Then, could you clarify what you said about emergency health insurance? That would be health insurance policies that super visa residents purchase that are at minimum a year and only for emergency purposes, meaning only for hospital visits and not necessarily for a doctor's visit. Can you provide some clarification on what you meant by that?

Mr. Sweetman: To be perfectly honest, I'm not 100% sure what "emergency" means.

Let me start at the top. One of the things we need to worry about — the first one I said — was large increases in the price of insurance during a stay; that would be excessive relative to the means of the families and super visa holders themselves. That's an issue.

Then there is the issue of people neglecting to renew their insurance.

Those are two issues we want to be proactively addressing.

The other thing is emergency insurance. To be honest, we need to dig down into the regulations and rules that the ministerial instruction has already set up for Canadian firms to understand what that means. Again, I do not have it in front of me — it is something you would need to clarify with officials — but my understanding is that the minimum that is required is "emergency" narrowly defined. I don't think it refers only to emergency rooms; it can be an emergency for which you go to a

En écoutant les témoignages ici et plus tôt à la Chambre, j'ai l'impression qu'il y a une certaine confusion, du moins dans mon esprit — d'autres personnes ont peut-être mieux compris que moi — quant à ce qui est prévu concernant les compagnies d'assurance étrangères. S'agit-il des compagnies d'assurance étrangères menant certaines activités au Canada et, par conséquent, assujetties aux règles canadiennes, ou s'agit-il de compagnies d'assurance étrangères qui ne mènent aucune activité au Canada et qui offrent des assurances à partir d'un bureau étranger, entièrement réglementé par un pays étranger? Je ne comprends pas tout à fait ce que le projet de loi exige et la façon dont il sera interprété. Je peux l'interpréter d'une façon ou d'une autre. Ce n'est pas tout à fait clair pour moi.

La sénatrice Bovey : Je l'interprète de la dernière façon, mais je pourrais complètement me tromper.

La sénatrice Osler : Merci beaucoup de votre témoignage. Vous avez fourni plus de réponses dans les quelques minutes où vous avez eu la parole que je n'en ai entendu au cours des dernières séances de comité.

Je vous demanderai de répéter, ensuite de préciser. Pour reprendre ce qui a été dit, on avait une liste de quatre ou cinq renouvellements annuels où il y a une augmentation maximale. Pourriez-vous rappeler les conditions qui, selon vous, devraient être imposées? Ensuite, pourriez-vous préciser ce que vous avez dit sur l'assurance-maladie en cas d'urgence? Il s'agirait de polices d'assurance-maladie que des résidents détenteurs d'un super visa souscrivent pour une durée minimale d'un an et uniquement à des fins d'urgence, c'est-à-dire uniquement pour des visites à l'hôpital, et pas nécessairement pour une visite chez le médecin. Pourriez-vous fournir quelques éclaircissements sur ce que vous entendiez par là?

M. Sweetman : Pour être tout à fait honnête, je ne suis pas tout à fait certain de ce que « urgence » signifie.

Commençons par le début. Une des choses dont il faut s'inquiéter — la première chose que j'ai dite — tient aux fortes augmentations du prix de l'assurance pendant un séjour; ce serait excessif par rapport aux moyens des familles et des détenteurs de super visas eux-mêmes. C'est un problème.

Ensuite, il y a la question des gens qui négligent de renouveler leur assurance.

Ce sont deux problèmes qu'il faut régler de manière proactive.

L'autre chose, c'est l'assurance d'urgence. Pour être honnête, il faut se pencher sur les règlements et les règles que les instructions ministérielles ont déjà mis en place pour les compagnies canadiennes afin de comprendre ce que cela signifie. Encore une fois, je ne l'ai pas sous les yeux — c'est une chose qu'il faudrait éclaircir auprès des fonctionnaires —, mais d'après ce que je comprends, l'exigence minimale est « l'urgence », définie de façon précise. Je ne pense pas que cela concerne

general practitioner. For example, chronic disease management would not be on that list. From my point of view, many people in their fifties and sixties might have diabetes, for example, and require chronic disease management. I need to be careful here. I am not saying that people couldn't buy insurance that included that, but that's not the minimum requirement, as I understand it, that the federal government has with this program.

Again, I want to make a distinction between the minimum requirement and what people actually do. People can do things in excess of the minimum. I'm asking where we should put the floor on what insurance companies are required to provide for this insurance.

Finally, we need to involve the province and — this might be going too far for an Ottawa committee, but it would be very popular at Queen's Park — maybe the government should provide insurance to the provinces. It is a federal program. If people are not paying, maybe the federal government should be paying instead of the provincial governments. I realize that, at the end of the day, it's all one taxpayer. I fully understand that. But the people operating the system pay a lot more attention when the payment comes out of their pocket as opposed to some other order of government's pocket.

Senator Kutcher: Thank you very much. As a McMaster alumnus myself, it's really lovely to have a professor from McMaster come and give such clear testimony.

You said the bill was not clear on the issue of whether the foreign insurance company was the one that had to be regulated in Canada or it could be regulated outside of Canada.

Mr. Sweetman: I have the bill in front of me. As I look at it, I could imagine several smart lawyers interpreting this several different ways. I'm not a lawyer, but I could imagine that would or could happen.

Senator Kutcher: Do you think that it would be better to have the bill be very clear in terms of protecting the consumer that it would clearly state that foreign insurance companies would have to be regulated under Canadian law?

Mr. Sweetman: To be honest, I'm not overly worried about this if the minister takes his duty to create these Ministerial Instructions appropriately, and I suspect the minister will. As much as anything, my testimony was about implementation. I know the minister's staff and the staff at IRCC are going to read this testimony later, and hopefully they will pick up on these issues in drafting their guidelines for the Ministerial Instructions.

uniquement les salles d'urgence; il peut s'agir d'une urgence pour laquelle on doit consulter un médecin généraliste. Par exemple, la prise en charge de maladies chroniques ne figurerait pas sur cette liste. Selon moi, de nombreuses personnes dans la cinquantaine et la soixantaine ont peut-être le diabète, par exemple, et nécessitent une prise en charge des maladies chroniques. Je dois être prudent ici. Je ne dis pas que les gens ne peuvent pas souscrire une assurance qui comprend cela, mais il ne s'agit pas de l'exigence minimale, d'après ce que je comprends, que le gouvernement fédéral impose avec ce programme.

Encore une fois, j'aimerais faire une distinction entre l'exigence minimale et ce que les gens font en réalité. Les gens peuvent faire des choses qui dépassent le minimum. Je demande où il faudrait fixer le seuil quant à ce que les compagnies d'assurance sont tenues de fournir pour cette assurance.

Enfin, il faut faire participer la province et — c'est peut-être aller trop loin pour un comité d'Ottawa, mais ce serait très populaire à Queen's Park —, peut-être que le gouvernement pourrait fournir une assurance aux provinces. C'est un programme fédéral. Si les gens ne payent pas, le gouvernement fédéral doit peut-être payer à la place des gouvernements provinciaux. Je me rends compte que, au bout du compte, c'est un seul et même contribuable. Je comprends tout à fait cela. Mais les personnes qui exploitent le système sont beaucoup plus attentives lorsque le paiement sort de leurs poches plutôt que de celles d'un autre ordre de gouvernement.

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup. En tant qu'ancien élève de McMaster moi-même, je dois dire que c'est un réel plaisir qu'un professeur de McMaster vienne et présente un tel témoignage clair.

Vous avez dit que le projet de loi n'était pas clair sur la question de savoir si la compagnie d'assurance étrangère devait être réglementée au Canada ou en dehors du Canada.

M. Sweetman : J'ai le projet de loi sous les yeux. À mon sens, je peux imaginer que plusieurs bons avocats pourraient l'interpréter de plusieurs manières. Je ne suis pas avocat, mais j'imagine que cela arriverait ou pourrait arriver.

Le sénateur Kutcher : Pensez-vous qu'il serait préférable que le projet de loi soit très clair en ce qui concerne la protection du consommateur et qu'il indique clairement que les compagnies d'assurance étrangères doivent être réglementées par la loi canadienne?

M. Sweetman : Pour être honnête, je ne suis pas très inquiet à ce sujet, si le ministre prend au sérieux son obligation de créer de manière appropriée ces instructions ministérielles, et je soupçonne que le ministre le fera. Plus que toute autre chose, mon témoignage portait sur la mise en œuvre. Je sais que le personnel du ministre et celui d'IRCC liront ce témoignage plus tard, et j'espère qu'ils reviendront sur ces problèmes au moment

I'm not so worried about the legislation itself. I'm more concerned about the guidelines that the minister or his staff will develop.

Maybe I'm sidestepping the issue a bit. I'm also giving the minister some discretion because, undoubtedly, things will evolve. Problems will crop up that the legislation doesn't anticipate. If the minister has discretion on that front, if exercised well, that could be a good thing.

Senator Kutcher: And if it is exercised poorly?

Mr. Sweetman: My view is that IRCC, over the past several governments, has done a reasonably good job. There are always problems, but it's a reasonably well-managed department given the resources available to it. Maybe I shouldn't be saying things like that here. There are always lineups and backlogs, but that has to do with the structural policy and the funding given to the department, for the most part.

The Chair: Professor Sweetman, no doubt when we study that matter, we will call you back.

Senator Lankin: Thank you very much, professor, for joining us today. Many of the implementation issues that you have raised are the things that are of concern to me. I know we're supposed to be looking at the bill, but the bill brings forward these questions.

If we want to ensure that this bill will be helpful to the individuals who are coming and their families, if we want to ensure that the provincial or federal government isn't landed with some bill at the end with defaulting insurance companies, in fact, some backup scheme like you suggest is quite an incentive for insurance companies here in Canada or elsewhere to default. There is not a sterling record in the Canadian insurance industry.

I don't understand what the incentive might be. If they are the latter, as you referred to, totally foreign corporate entities, what's their incentive for developing this kind of insurance with high risk, depending on how "emergency" gets defined, for a relatively small proportion of their population that would take this up? It feels to me like there are too many implementation questions. Have you any comments on any of that, or is that just too far into the weeds?

Mr. Sweetman: I think that's an excellent question. My suspicion is that relatively few international insurance companies would be interested in this. It's a very small market.

d'élaborer leurs directives pour les instructions ministérielles. Je ne suis pas très inquiet à propos du projet de loi lui-même. Je suis plus préoccupé par les lignes directrices que le ministre ou son personnel élaboreront.

Peut-être que j'élude un peu la question. Je donne également au ministre un certain pouvoir discrétionnaire parce que, sans aucun doute, les choses évolueront. Des problèmes que le projet de loi n'anticipe pas surviendront. Si le ministre a un pouvoir discrétionnaire à cet égard, qu'il exerce correctement, cela pourrait être une bonne chose.

Le sénateur Kutcher : Et si le pouvoir est mal exercé?

M. Sweetman : D'après moi, depuis plusieurs gouvernements, IRCC a fait un assez bon travail. Il y a toujours des problèmes, mais c'est un ministère assez bien géré, compte tenu des ressources dont il dispose. Je ne devrais peut-être pas dire des choses comme celles-ci ici. Il y a toujours des files d'attente et des retards, mais cela concerne la politique structurelle et le financement accordé au ministère, pour l'essentiel.

La présidente : Monsieur Sweetman, sans aucun doute, lorsque nous étudierons cette question, nous vous rappellerons.

La sénatrice Lankin : Merci beaucoup, monsieur, de vous être joint à nous aujourd'hui. Bon nombre des problèmes de mise en œuvre que vous avez soulevés sont des choses qui me préoccupent. Je sais que nous sommes censés examiner le projet de loi, mais il soulève ces questions.

Si nous voulons être certains que ce projet de loi sera utile pour les gens qui viennent et pour leur famille, si l'on veut s'assurer que le gouvernement provincial ou fédéral ne se retrouve pas à la fin avec un projet de loi et des compagnies d'assurance défaillantes; en fait, un système de protection comme vous le suggérez motiverait les compagnies d'assurance, ici au Canada ou ailleurs, à se retrouver en défaut. L'industrie canadienne de l'assurance n'a pas une réputation irréprochable.

Je ne comprends pas quelle pourrait être la motivation. S'il s'agit des dernières, comme vous l'avez dit, les compagnies totalement étrangères, qu'est-ce qui les incite à élaborer ce type d'assurance à haut risque, selon la définition du terme « urgence », pour une partie relativement faible de la population qui en souscrirait? Il me semble qu'il y a trop de questions liées à la mise en œuvre. Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet, ou allons-nous trop loin dans les détails?

M. Sweetman : Je pense que c'est une excellente question. Je crois que relativement peu de compagnies d'assurance internationales s'intéresseraient à cela. C'est un marché très petit.

Let me change gears a bit, but still within health care and my broad area of knowledge. If you think about pharmaceuticals, many drugs are simply never licensed in Canada because we are such a small market that it's just not worth going through the regulatory process to have the drug approved in Canada. If that's happening on the drug side, why would we expect it to be any different on the insurance side?

Canada is a very small market. Even within Canada, this is a very small, niche program. It's hard to believe that too many foreign insurers would be interested. Having said that, all you need is one or two to be interested. Economists believe that prices are set on the margin. It's the low-cost producer that dominates the market. All you need is one or two. You don't need everybody and their brother joining the market. It's possible that one or two would be attracted and they might drive down prices.

Senator Lankin: If they're not regulated here in Canada — the latter category — if they are totally regulated in a foreign jurisdiction, what backup is there to ensure that they don't default on the insurance? How could you actually force them to comply with the rent insurance example of notifying if a policy isn't renewed? There's a whole number of things there upon which are contingent on good implementation.

Mr. Sweetman: There are a lot of problems with it. The main incentive is that if they are making money in the Canadian market and they do something bad, they would be locked out of the Canadian market in the future. That's what economists would call a "repeated game." The reason you behave well today is because you want to play the game tomorrow. If you do something bad today, you don't get to play the game tomorrow. That assumes they're making profits. If they're not making profits, why would you care whether you play the game well or not?

In my earlier testimony before the House, I had a small section where I talked about dealing with countries that have free-trade agreements with Canada. Under some free-trade agreements with Canada, you might have some recourse. If this is under what used to be called NAFTA or USMCA, then you might, depending on exactly how it works, have some recourse under some trade agreements. The minister may decide, may elect or may think it wise to restrict foreign companies to ones in countries with which we have trade agreements where those trade agreements give us some recourse or we believe we would have some recourse. When I say "us," it's not the Canadian government, it's actually the super visa policyholder who needs to have some recourse. I don't think that is the case in all trade agreements, but it might be the case in some. When I testified before the House, I suggested that was one thing that someone

Permettez-moi de changer de sujet, tout en restant dans le domaine des soins de santé et dans mon large domaine de connaissances. Si l'on prend les produits pharmaceutiques, de nombreux médicaments ne sont simplement jamais homologués au Canada, parce que nous sommes un si petit marché que cela ne vaut pas la peine de passer par le processus de réglementation pour faire approuver le médicament au Canada. Si cela arrive pour les médicaments, pourquoi s'attendre à ce que ce soit différent pour les assurances?

Le Canada est un très petit marché. Même au Canada, il s'agit d'un tout petit programme, d'un minuscule créneau. Il est difficile de croire qu'un très grand nombre d'assureurs étrangers seraient intéressés. Cela dit, il suffit qu'un ou deux le soient. Les économistes pensent que les prix sont fixés à la marge. C'est le producteur à faible coût qui domine le marché. Il suffit d'un ou deux. Vous n'avez pas besoin que tout le monde et sa grand-mère entre sur le marché. Il est possible qu'un ou deux soient intéressés, et ils feraient baisser les prix.

La sénatrice Lankin : S'ils ne sont pas réglementés ici au Canada — la dernière catégorie —, s'ils sont entièrement réglementés dans un pays étranger, quelle garantie existe-t-il pour s'assurer qu'ils ne se retrouvent pas en défaut? Comment pourrions-nous les obliger à se conformer, comme dans le cas de l'assurance-locataires, à l'obligation d'envoyer un avis si une police d'assurance n'est pas renouvelée? Il y a toute une série de choses qui dépendent d'une bonne mise en œuvre.

M. Sweetman : Il y a beaucoup de problèmes à cet égard. La principale motivation, c'est que, s'ils font de l'argent sur le marché canadien et qu'ils font quelque chose de mal, ils seraient exclus à l'avenir du marché canadien. C'est ce que les économistes appellent un « jeu qui se répète ». La raison pour laquelle vous vous comportez bien aujourd'hui, c'est parce que vous voulez jouer au jeu demain. Si vous faites quelque chose de mal aujourd'hui, vous ne jouerez pas demain. Cela suppose qu'ils font des profits. S'ils ne font pas de profits, pourquoi se préoccuper de savoir s'ils jouent bien ou pas?

Dans mon précédent témoignage devant la Chambre, il y avait une petite partie où je parlais de faire affaire avec des pays qui ont conclu des accords de libre-échange avec le Canada. Dans le cadre de certains accords de libre-échange avec le Canada, on peut avoir quelques recours. Si c'est dans le cadre de ce que l'on appelait l'Accord de libre-échange nord-américain ou l'Accord États-Unis-Mexique-Canada, on peut alors, selon la façon dont cela fonctionne exactement, avoir quelques recours en vertu de certains accords commerciaux. Le ministre peut décider ou penser qu'il est judicieux de limiter les compagnies étrangères à celles provenant des pays avec lesquels nous avons conclu des accords de libre-échange et opter pour cette solution, lorsque ces derniers nous offrent quelques recours ou que nous pensons en avoir quelques-uns. Quand je dis « nous », je ne parle pas du gouvernement canadien, je parle en fait des titulaires de police

needs to do some serious looking at because that's a very technical legal issue that you need to think about carefully.

The Chair: Professor Sweetman, that's an interesting observation. It's a line of thought we haven't heard before. We did hear from the insurance industry last time. One could interpret their testimony in one of two ways, and I'm sure my colleagues have interpreted it in one of two ways. One interpretation is that it is dangerous to go down a road of providing foreign insurance companies with policies of residents in Canada and they may or may not hold up. It's their concern that these insurance companies will not be regulated in Canada and we would have no recourse. And there's an issue of consumer protection.

On the other hand, you could also interpret their testimony as trying to protect their market share, and it's not a big market share. It's what, 17,000 people? These insurance companies deal with billions of dollars. This is a blip on the radar for them. Would you like to give us your assessment?

Mr. Sweetman: You started off saying one thing, and I think you ended up saying something slightly different. I'm going to go with the second half. You started off saying it could be either/or, and you ended up could be both/and. I'll go with both/and. It is both consumer protection and protecting market share. That makes perfect sense. I think both of those things are issues, and they're concerned about both.

One of the things that might happen is profits in this niche market might be driven down to the point where many Canadian insurers drop out of the market. It could be that you don't end up with more insurers because of this legislation, you just end up with different insurers.

Senator Poirier: A lot has already been discussed about what I was going to ask, so I want to ask two short questions.

What role do you believe the industry needs to play to help the success of this bill, if anything at all? Also, how much time do you believe would be needed for all the parties involved to get on the same page to make this legislation a success?

ayant un super visa qui ont besoin d'avoir quelques recours. Je ne pense pas que tous les accords commerciaux en prévoient, mais cela pourrait être le cas de certains. Quand j'ai témoigné devant la Chambre, j'ai laissé entendre que c'était une chose sur laquelle on doit se pencher sérieusement, car il s'agit d'une question juridique très technique à laquelle il faut réfléchir attentivement.

La présidente : Monsieur Sweetman, c'est une remarque intéressante. C'est une réflexion que nous n'avons pas entendue auparavant. Nous avons entendu les responsables de l'industrie de l'assurance la dernière fois. On peut interpréter leur témoignage de deux manières, et je suis sûre que mes collègues l'ont interprété de deux manières différentes. L'une des deux manières, c'est qu'il est dangereux de finir par confier à des compagnies d'assurance étrangères des polices d'assurance protégeant des résidents au Canada, qui peuvent ou non être honorées. Leur préoccupation, c'est que ces compagnies d'assurance ne seront pas réglementées au Canada, et nous n'aurons aucun recours. Et il y a la question de la protection du consommateur.

Par ailleurs, on pourrait également interpréter leur témoignage comme une tentative de protéger leur part de marché, et ce n'est pas une grande part de marché. Cela représente quelque chose comme 17 000 personnes, je crois? Ces compagnies d'assurance gèrent des milliards de dollars. Cela est insignifiant pour elles. Voudriez-vous nous faire part de votre évaluation?

M. Sweetman : Vous avez commencé en disant une chose, et je pense que vous avez fini par dire quelque chose de légèrement différent. Je vais m'attacher à la seconde partie. Vous avez commencé en disant que cela pouvait être l'une ou l'autre interprétation, et vous avez fini par dire que cela pourrait être les deux. J'irais avec les deux. Il s'agit à la fois de la protection du consommateur et de la protection de la part de marché. Cela est très logique. Je pense que ces deux choses posent problème, et les compagnies d'assurance sont préoccupées par les deux.

Une des choses qui peuvent arriver c'est que les profits de ce marché de créneau puissent diminuer au point où de nombreux assureurs canadiens peuvent abandonner le marché. Il est possible de ne pas finir avec plus d'assureurs en raison de ce projet de loi; on finit simplement avec des assureurs différents.

La sénatrice Poirier : Beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce que j'allais demander; j'aimerais donc poser deux petites questions.

Selon vous, quel rôle l'industrie doit-elle jouer pour aider à la réussite de ce projet de loi si tant est qu'elle dit en jouer un? Aussi, d'après vous, combien de temps faudrait-il pour que toutes les parties concernées soient sur la même longueur d'onde et que ce projet de loi soit une réussite?

Mr. Sweetman: They need to be involved in the detailed discussions with the ministerial staff and other related bodies, like OSFI, et cetera, about the structure of what the minister in his instructions will require of the industry, both domestic and potentially foreign, for the purposes of this type of insurance. I think that's clear.

They have a lot to provide. As the chair said, you need to interpret what they said, remembering that it's both/and; it's not either/or. In discussions, that "both/and" needs to be remembered.

In terms of how long it could take, it's like everything: It could be done really quickly if there were some impetus to do it quickly, or it could take years and years.

Senator Poirier: What if we were dealing just with the nine or so Canadian insurance companies that are out there instead of dealing with companies internationally?

Mr. Sweetman: It would undoubtedly be easier, because otherwise it's a lot more complex, especially if you're thinking of true foreign firms and the need to think about the regulatory environment of each one of those firms. That adds a lot of complexity.

So if you're requiring firms to have operations or some presence in Canada, even if they're not primarily based in Canada, that makes the process easier, in my view.

The Chair: In other words, I hear you saying that if it's Sun Life — I'm throwing a name out there — Sun Life has a big business division in India — it's a separate business called Sun Life India — and Manulife has a big business presence in China as Manulife China. Would something like that give you comfort?

Mr. Sweetman: It depends on who is issuing the policy and who stands behind the policy. I'm not an expert on this, but my sense is that they are incorporated as different companies, even though there's an overarching company. If Sun Life India is issuing the policy under its regulations under Indian law, that's very different than Sun Life India providing a framework, backroom and maybe other types of services to Sun Life Canada. But at the end of the day, Sun Life Canada is offering it under Canadian laws.

Those are two very different things. I'm not sure which one of those two would actually happen.

M. Sweetman : Elles doivent participer aux discussions détaillées avec le personnel ministériel et d'autres organismes connexes, comme le Bureau du surintendant des institutions financières, et cetera, sur la question de la structure de ce que le ministre exigera dans ses directives à l'industrie, à la fois nationale et potentiellement étrangère, aux fins de ce type d'assurance. Je pense que cela est clair.

Elles ont beaucoup de choses à fournir. Comme la présidente l'a dit, il faut interpréter ce que disent les représentants, se rappeler que les deux interprétations sont valables; il ne s'agit pas de l'une ou l'autre. Il ne faut pas perdre cela de vue durant les discussions.

En ce qui concerne le temps que cela pourrait prendre, c'est comme pour tout : cela peut être fait très rapidement, s'il y a une motivation à faire les choses rapidement, ou cela pourrait prendre des années.

La sénatrice Poirier : Et si nous avons affaire seulement aux quelque neuf compagnies d'assurance canadiennes qui existent au lieu de faire affaire avec des compagnies étrangères?

M. Sweetman : Ce serait sans doute plus facile parce que, autrement c'est beaucoup plus complexe, surtout si l'on pense à de véritables compagnies étrangères et à la nécessité de réfléchir à l'environnement réglementaire de chacune de ces compagnies. Cela ajoute beaucoup de complexité.

Donc, si l'on exige des compagnies qu'elles mènent des activités ou qu'elles soient présentes au Canada, même si elles n'y ont pas essentiellement leur siège social, cela rend le processus plus facile, selon moi.

La présidente : Autrement dit, vous dites que, s'il s'agit de Sun Life — je la cite simplement à titre d'exemple —, Sun Life a une importante activité commerciale en Inde — c'est une entreprise distincte appelée Sun Life India — et Manuvie a une présence commerciale importante en Chine avec Manulife China. Cela vous rassurerait-il?

M. Sweetman : Cela dépend de qui établit la politique et de qui en assure l'exécution. Je ne suis pas un expert dans ce domaine, mais j'ai l'impression qu'elles sont constituées comme des sociétés différentes, même s'il y a une société mère. Si Sun Life India établit la politique dans le cadre de ses règlements en vertu du droit indien, c'est très différent du fait que Sun Life India fournisse à Sun Life Canada un cadre, un service administratif et peut-être d'autres types de services. Mais au bout du compte, Sun Life Canada les offre en vertu des lois canadiennes.

Ce sont deux choses très différentes. Je ne suis pas certain de savoir laquelle des deux se produirait réellement.

Senator Petitclerc: I just have a quick question. How concerning, if at all, do you think it is that we are in front of this bill and have to address this bill, and yet we seem to have a lot of unanswered questions and a lack of data? We don't know exactly who the super visa individuals are, how many renew their insurance, et cetera. We don't have the list of insurance companies that are considered. We don't have the criteria.

Do you see that as a concern at this point?

Mr. Sweetman: It's clearly a concern.

I'm not quite sure how to answer that. It's a private member's bill, and private member's bills don't have the staff and the resources behind them to do that kind of work in advance. But the private member's bill is also written in such a way — I think a reasonably wise way — that it basically hands it off to the minister and says, "You have the staff and the resources." In one dimension, it says, "Within one year, you have to table a report, so use your staff to prepare it." In the other dimension, regarding insurance, "You need to come up with this" — I'll use the term "regulation," although it's not really a regulation — "set of rules."

In some sense, I think the legislation is wise in handing that heavy lifting off to the minister and the department, which have the resources to do it.

But — and this is why I have some concerns — clearly a Ministerial Instruction has been issued already, and they haven't done their homework already. I would have preferred them to have done their homework before they issued the existing Ministerial Instruction rather than after.

My view is that's partly attributable to COVID. I think there was a major disruption to the work of the department and of many Canadians on many dimensions. I think they're playing catch-up. I'm hoping they will catch up in the not-too-distant future.

One last thing on insurance: Insurance is about trust. That's really what we're talking about. Trust needs some parameters around it. We're ultimately saying that, if we give companies money today in the promise that, in the future, they're going to give us something if something bad happens, do we trust those companies in different regulatory, legislative and legal environments to honour that trust? We are really asking how much we trust our trading partners. Again, we may want to say we trust trading partners with whom we have some types of trade agreements, but we are less trusting of other types of trading partners.

La sénatrice Petitclerc : J'ai une petite question. Dans quelle mesure pensez-vous qu'il est inquiétant, le cas échéant, que nous soyons en face de ce projet de loi et que nous devions l'examiner, alors que nous semblons avoir beaucoup de questions sans réponse et que nous n'avons pas de données? Nous ne savons pas exactement qui sont les détenteurs du super visa, combien d'entre eux renouvellent leur assurance, et cetera. Nous ne disposons pas de la liste des compagnies d'assurance concernées. Nous ne connaissons pas les critères.

Considérez-vous qu'il s'agit d'une préoccupation à ce stade?

M. Sweetman : C'est clairement une préoccupation.

Je ne sais pas vraiment comment répondre à cette question. C'est un projet de loi d'initiative parlementaire, et les responsables de projets de loi d'initiative parlementaire ne disposent pas du personnel et des ressources nécessaires pour faire ce type de travail à l'avance. Mais le projet de loi d'initiative parlementaire est également rédigé d'une telle façon — je pense d'une façon assez cohérente —, qu'il s'en remet essentiellement au ministre et indique « vous avez le personnel et les ressources nécessaires ». D'un côté, il dit « en un an, vous devez présenter un rapport, donc, utilisez votre personnel pour le préparer ». De l'autre, en ce qui concerne l'assurance, il dit « vous devez proposer cette » — j'utiliserai le terme « réglementation », même s'il ne s'agit pas vraiment de réglementation —, un « ensemble de règles ».

En un sens, je pense que le projet de loi est raisonnable en confiant cette tâche au ministre et au ministère, qui ont les ressources nécessaires pour s'en charger.

Cependant — et c'est pourquoi j'ai quelques préoccupations — des instructions ministérielles ont clairement déjà été délivrées, et le travail n'a pas encore été fait. J'aurais préféré qu'ils aient fait leur travail avant d'avoir délivré les instructions ministérielles actuelles, plutôt qu'après.

Selon moi, cela est en partie attribuable à la COVID. Je pense qu'il y a eu une perturbation importante du travail du ministère et de nombreux Canadiens sur de nombreux plans. Je pense qu'ils essaient de rattraper le retard. J'espère qu'ils pourront rattraper le retard dans un avenir proche.

J'aimerais dire une dernière chose sur les assurances : l'assurance est une question de confiance. C'est de ça que nous parlons vraiment. La confiance doit être encadrée par quelques paramètres. Ce que l'on dit en fin de compte, c'est que, si nous donnons de l'argent aux compagnies aujourd'hui avec la promesse que, à l'avenir, elles vont nous donner quelque chose, si quelque chose de mauvais arrive, fait-on confiance à ces compagnies, dans des contextes réglementaire, législatif et juridique différents, pour qu'elles ne trahissent pas cette confiance? Nous demandons, en réalité, dans quelle mesure nous faisons confiance à nos partenaires commerciaux. Encore une fois, on peut dire que nous faisons confiance aux partenaires

At the end of the day, insurance is all about trust, whether it's domestic or foreign. We need to maintain that trust relationship between the policyholder and the insurer.

The Chair: Thank you very much, Professor Sweetman. It's always wonderful to see you, and I hope to see you again at this committee. Thank you for being here in person, coincidental as that was.

(The committee continued in camera.)

commerciaux avec lesquels nous avons conclu certains types d'accords commerciaux, mais nous faisons moins confiance aux autres types de partenaires commerciaux.

Au bout du compte, l'assurance est une question de confiance, que ce soit au Canada ou à l'étranger. Il faut maintenir cette relation de confiance entre les titulaires de polices et l'assureur.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Sweetman. C'est toujours un plaisir de vous voir, et j'espère vous revoir à notre comité. Merci d'être ici en personne, même si c'est le fruit d'une coïncidence.

(La séance se poursuit à huis clos.)
